

Rapport d'activité

Conseil d'Etat

—

2021



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Chancellerie d'Etat CHA
Staatskanzlei SK

Table des matières

1	Introduction	5
2	Coronavirus – Rétrospective 2021	5
2.1	Sous l’angle de la santé et de la sécurité	5
2.2	Sous l’angle économique	6
2.3	Sous l’angle scolaire	7
2.4	Au bilan	7
3	L’économie fribourgeoise dans son contexte conjoncturel	8
3.1	Contexte international	8
3.2	Conjoncture Suisse et fribourgeoise	8
3.3	Contexte de fin d’année et perspectives 2022	9
4	Avancement des travaux réalisés dans le cadre du programme gouvernemental	9
4.1	Fribourg s’impose comme un pôle économique et d’innovation	9
4.2	Fribourg renforce le centre cantonal	10
4.3	Fribourg fait sa révolution 4.0	10
4.4	Favoriser l’emploi	11
4.4.1	Stimuler la compétitivité et l’innovation	11
4.4.2	Favoriser le développement économique et les nouvelles implantations	11
4.4.3	Promouvoir l’excellence de la formation et le bilinguisme	12
4.4.4	Devenir leader de l’agroalimentaire	14
4.4.5	Dynamiser le secteur du tourisme	14
4.4.6	Montrer l’exemple	15
4.4.7	Projets législatifs de l’ambition n° 1 « Favoriser l’emploi »	16
4.5	Moderniser le canton	16
4.5.1	Développer les régions et les structures territoriales	16
4.5.2	Aménager efficacement le territoire	16
4.5.3	Adapter les infrastructures	17
4.5.4	Favoriser la mobilité durable	17
4.5.5	Promouvoir l’esprit de service public et la transparence	17
4.5.6	Numériser les activités de l’Etat de Fribourg	17
4.5.7	Projets législatifs de l’ambition n° 2 « Moderniser le canton »	19
4.6	Améliorer la qualité de vie	19
4.6.1	Promouvoir et préserver la santé	19

4.6.2	Favoriser la cohésion sociale et l'image du canton	21
4.6.3	Promouvoir l'accès à la culture, au patrimoine et au sport et soutenir les talents	22
4.6.4	Préserver les ressources naturelles	23
4.6.5	Garantir la sécurité	23
4.6.6	Réorganiser le pouvoir judiciaire	24
4.6.7	Projets législatifs de l'ambition n° 3 « Améliorer la qualité de vie »	24
5	Vie du Conseil d'Etat	25
<hr/>		
5.1	Séances	25
5.2	Rencontres de travail	25
5.3	Visites et réceptions	26
5.4	Centenaires	27
6	Relations extérieures	27
<hr/>		
6.1	Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)	27
6.2	Fondation ch	28
6.3	Conférences des directeurs cantonaux	28
6.4	Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)	30
6.5	Rencontres gouvernementales bilatérales	30
6.6	Relations avec la Députation fribourgeoise aux Chambres fédérales et avec les autorités fédérales	30
6.7	Consultations fédérales	30
7	Conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2021	31
<hr/>		
7.1	Concernant le compte des investissements	31
7.2	Concernant le compte de résultats	31
7.3	Projets de lois et de décrets examinés durant l'année 2021 (avec indication des incidences financières et en personnel)	32
8	Etat du personnel	38
9	Instrumentaires parlementaires	39
<hr/>		

1 Introduction

L'article 109 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 dispose que le Conseil d'Etat renseigne chaque année le Grand Conseil sur ses activités et sur l'état de réalisation du programme de législation.

Le rapport d'activité relatif à l'année 2021 tient compte, à l'exemple des rapports établis depuis l'année 2007, de ces deux éléments devant faire l'objet d'informations au Grand Conseil et comporte deux parties, l'une consacrée à l'activité du Conseil d'Etat et exposant notamment, après une brève évocation du contexte conjoncturel de l'exercice, le bilan de réalisation des projets phares, ainsi que des ambitions du programme gouvernemental de la législation, l'autre présentant, sur la base d'un canevas commun, les activités des Directions et de la Chancellerie d'Etat et un tiré-à-part sur les Relations extérieures (au total 10 documents). Le rapport comprend également un chapitre commun sur la gestion de la crise Coronavirus qui est décliné par le Conseil d'Etat, les Directions et la Chancellerie d'Etat. Les changements dans le mode d'édition réalisés depuis l'année 2013 se sont avérés concluants. La version complète du rapport du Conseil d'Etat n'est plus imprimée mais peut être obtenue sur demande. L'ensemble des documents seront disponibles sur le site Internet du Conseil d'Etat et des Directions.

2 Coronavirus – Rétrospective 2021

Comme en 2020, impossible d'évoquer l'année 2021 sans mentionner le coronavirus. Durant ces douze mois, le Conseil d'Etat n'a pas ménagé ses efforts pour tenter d'endiguer les effets de la pandémie dans le canton.

2.1 Sous l'angle de la santé et de la sécurité

Au sortir de la première vague et avec le retrait du premier OCC, le Conseil d'Etat a réorganisé son administration pour assurer une gestion chronique de la crise. Cette gestion a essentiellement reposé sur la Task Force sanitaire, appelée à gérer toute la problématique liée à la santé, et la Cellule cantonale de coordination (CCC), mise en place pour concrétiser les mesures sur le terrain et en assurer la surveillance.

En adaptant son rythme à l'évolution de la pandémie, la Task Force sanitaire élargie a siégé à 60 reprises, parallèlement aux groupes spécifiques institués, notamment dans le domaine des institutions à risque, de la vaccination, des certificats ou encore des écoles.

La vaccination de la population fribourgeoise contre le Covid-19 a été l'une des préoccupations majeures de l'année pour le Conseil d'Etat. Parallèlement aux vaccinations dans les établissements médico-sociaux (EMS) et institutions à risque commencées en décembre 2020, l'ouverture des centres de vaccination le 18 janvier 2021, avec un appui de la Protection civile, a permis de vacciner en premier lieu les personnes âgées et vulnérables et, par la suite, progressivement le reste de la population, selon le nombre de doses disponibles. Dans ce cadre, le canton de Fribourg a reçu moins de doses de vaccin que d'autres cantons, l'attribution se faisant selon le nombre de personnes vulnérables estimées par canton.

Comme relevé dans un rapport d'Avenir Suisse, le canton de Fribourg est le seul canton à avoir vacciné sans relâche et à un rythme aussi élevé dans les centres et avec les équipes mobiles depuis le début de la vaccination et jusqu'aux fêtes de fin d'année. La stratégie du Conseil d'Etat de privilégier la vaccination des personnes âgées et des personnes vulnérables, puis de l'ouvrir à toute personne éligible, a permis au canton d'être l'un des premiers à avoir terminé la vaccination des résidents et résidentes des EMS à fin février 2021 pour la première dose et à fin novembre 2021 pour la dose de rappel (booster).

Durant l'année 2021, la pandémie de Covid-19 a continué à affecter les hôpitaux publics, notamment dans la prise en charge des patients et patientes stationnaires et a induit des impacts financiers importants dans leurs comptes. Ainsi, le Conseil d'Etat a décidé de participer aux incidences financières induites par la crise du Covid-19 avec une aide

financière versée pour l'année 2021 à l'HFR et à l'HIB. La participation définitive de l'Etat ne pourra toutefois être déterminée que dans le courant de l'année 2022, une fois la clôture définitive des comptes connue.

Dans le domaine des EMS, le Conseil d'Etat a poursuivi l'effort consenti en 2020 en accordant diverses aides financières pour leur permettre de faire face à la crise du Covid-19. Ainsi, le Conseil d'Etat a-t-il prévu de soutenir les EMS mis en quarantaine et a, dans ce cadre, permis une légère surdotation en début d'année, ainsi que la possibilité pour les collaborateurs et collaboratrices des EMS de travailler au sein des équipes cantonales de vaccination afin d'éviter des licenciements.

De son côté, la CCC était composée de représentants et représentantes des diverses Directions et services de l'Etat concernés, de l'Association des communes fribourgeoises (ACF), de la Conférence des préfets, ainsi que de Fribourg Tourisme. Elle avait en particulier pour tâche de mettre en œuvre la stratégie cantonale décidée par le Conseil d'Etat, d'assurer le suivi de l'application de la législation cantonale et fédérale relative à l'épidémie de Covid-19, de veiller à l'application coordonnée des mesures et de proposer les mesures nécessaires à la tenue sécurisée des manifestations publiques et des rassemblements. Elle a assuré la coordination avec le Conseil d'Etat, par le biais de la délégation ad hoc de ce dernier.

En 2021, elle a tenu 46 séances hebdomadaires. La cellule « vie quotidienne » de la CC a tenu quant à elle 40 séances, parfois quotidiennes durant les 2^e et 3^e vagues de la pandémie.

La CCC a constitué une porte d'entrée importante pour les collectivités publiques, les milieux économiques et les différents acteurs de la société civile. Elle a ainsi traité quelque 5700 courriers électroniques durant l'année. En dehors de ses activités de contrôle de la mise en application des directives fédérales et de traitement (préavis) des demandes particulières (cas de figures spécifiques, demandes de dérogation, etc.), elle a assuré, principalement à l'intention des préfectures et des communes, la mise à jour constante d'un mémento synthétisant l'état des prescriptions en vigueur. Elle a en outre assuré une coordination avec la task-force sanitaire, ainsi qu'avec l'Office fédéral de la santé publique.

2.2 Sous l'angle économique

Dès le début de la crise, le Conseil d'Etat a tenu son rôle avec le déploiement rapide et efficace de différents paquets de mesures successifs destinés à éviter les faillites et à protéger l'emploi, permettant aussi au canton de Fribourg d'être le premier du pays à mettre en place un plan de relance. Cet élan s'est poursuivi en 2021.

La gestion de l'indemnisation des entreprises par un soutien aux cas de rigueur notamment (OMECR COVID-19), a nécessité la mobilisation d'importants moyens. Au total, depuis le début de la crise, ce ne sont pas moins de 1500 dossiers qui ont été traités par les deux cellules chargées de cette gestion (procédure ordinaire et allégée), pour des montants décaissés à hauteur de 82 millions de francs. Pour ce faire, la DEEF a mis sur pied et chapeauté un réseau de fiduciaires pour gérer les cas de rigueur en procédure dite « ordinaire » et, concernant les cas de rigueur en procédure dite « allégée », la PromFR a créé et piloté une cellule spéciale, composée de 10 collaborateurs spécialisés qui ont attribué des aides financières à près de 900 entreprises.

Le Service public de l'emploi (SPE), tout comme la Caisse publique de chômage (CPCh), ont été fortement sollicités, en particulier pour la gestion de la réduction d'horaire de travail (RHT) et le suivi des très nombreux demandeurs d'emploi. L'Union Fribourgeoise du Tourisme (UFT) a également été très active dans la gestion des mesures spécifiques à la branche.

Le Service de la formation professionnelle (SFP) et la Haute école spécialisée de Suisse occidentale de Fribourg (HES-SO//FR), ont également dû se montrer particulièrement inventifs et réactifs, notamment dans le cadre de l'enseignement à distance imposé durant certaines périodes. Il est à relever que dans ces deux structures, tous les certificats et diplômes ont pu être délivrés et attestent de l'excellence des formations.

Dans le cadre du plan de relance de l'économie fribourgeoise, le Conseil d'Etat a mis en place diverses mesures, notamment de soutien à la recherche et développement R&D, et de soutien à la digitalisation et à l'automatisation. Ces mesures ont rencontré un vif succès. Les différents volets de la mesure Kariyon ont également permis l'injection d'importantes liquidités dans le tissu local.

Grâce au plan de relance lancé par le Gouvernement, le Programme Bâtiments Fribourg a vu ses taux de subventionnement augmenter de 50 % et le Service de l'énergie (SdE) a également été fortement mis à contribution afin de faire face à la hausse des demandes suscitées par ce supplément de subventions.

2.3 Sous l'angle scolaire

Dès le mois de février et conjointement à l'arrivée du variant delta, les élèves de l'école obligatoire ont été plus intensément concernés par la pandémie que l'année précédente. Cela s'est concrétisé par des flambées de cas positifs dans des écoles primaires et des cycles d'orientation. Une Task Force DICS comprenant des représentants et représentantes des services de l'enseignement obligatoire, du post-obligatoire et du secrétariat général a été mise sur pied pour gérer au mieux ces situations en étroite concertation avec la Task Force sanitaire.

Ainsi le monitoring de la pandémie dans les écoles a été garanti par un suivi quotidien sept jours sur sept. Les mesures sanitaires telles que l'imposition du port du masque, la mise en quarantaine d'une classe ou l'enseignement à distance ont pu être mises en place de façon ciblée, rapide, temporaire et concertée avec la Task Force sanitaire afin de lutter contre les foyers d'infections apparus dans les établissements scolaires.

Comme pour la rentrée scolaire précédente, l'objectif prioritaire du Conseil d'Etat a été de maintenir l'enseignement en présentiel durant toute l'année scolaire 2021/22 et d'offrir aux élèves une année d'apprentissage la plus normale possible. Compte tenu de la situation sanitaire favorable, la rentrée du 28 août a pu se faire sans port du masque obligatoire tant pour les élèves que pour les enseignants et enseignantes. Toutefois, avec la dégradation de la situation sanitaire, l'obligation du port du masque s'est généralisée pour les élèves du S1, les élèves du S2 et l'ensemble du corps enseignant au retour des vacances d'automne, le 2 novembre. Les élèves du primaire ont été invités puis contraints dès le 6 décembre à porter le masque dès l'apparition d'un cas positif dans la classe, et ce pour une durée équivalente à une quarantaine, soit 10 jours.

Les changements ont jalonné toute l'année 2021, en fonction de l'évolution de la pandémie et des décisions fédérales, intercantionales et cantonales. Durant cette période, la collaboration intercantonale a été très intense, notamment par de nombreuses visioconférences. Sous l'égide du SG-DICS, une Task Force Enseignement qui regroupe les directions concernées par la formation (DIAF, DEE et DICS) et des représentants et représentantes de la Task Force sanitaire a également été constituée pour préparer la rentrée scolaire et académique 2021/22. Elle a poursuivi les échanges durant tout l'automne.

L'ordonnance sur la restriction d'accès aux hautes écoles aux personnes disposant d'un certificat Covid-19, du 14 septembre 2021, a été l'objet d'un recours au Tribunal fédéral, qui a demandé le 19 octobre une détermination du Conseil d'Etat. Le Gouvernement a transmis sa détermination le 14 décembre.

Les domaines de la culture et du sport ont eux aussi été touchés par la pandémie avec des activités amateurs et professionnelles interdites ou fortement limitées. Des précisions sur les activités de la DICS dans ces deux autres domaines sont données plus loin dans ce rapport, dans les chapitres des différents services.

2.4 Au bilan

C'est une nouvelle année intense et éprouvante qui s'est achevée, durant laquelle le Covid-19 a fortement sollicité le Gouvernement, tout comme l'ensemble de la population fribourgeoise. Au 31 décembre 2021, le Covid-19 a officiellement touché près de 55 000 Fribourgeois (sur les deux années). Surtout, 526 personnes sont décédées dans le canton depuis le début de la crise sanitaire.

Après Anne-Claude Demierre, Jean-François Steiert a présidé un Gouvernement qui a dû gérer de nombreuses consultations express du Conseil fédéral sur les mesures sanitaires et décider, souvent à très court terme, de mesures à mettre en place pour venir en aide à la population. Le président 2021 a rappelé que le Gouvernement a toujours veillé à tenir compte des dimensions sociales et économiques de la crise sanitaire. « Ça a été notre souci permanent, et ça le restera », a-t-il déclaré lors de son bilan de fin d'année. « Nous étions déjà une équipe soudée et elle s'est encore renforcée, a-t-il assuré. ».

Le Conseil d'Etat a consacré de nombreuses séances exclusivement au Covid-19, dont beaucoup en visioconférence. Comme le reste de la population, il a dû adapter son fonctionnement avec des séances convoquées dans l'urgence, des délais raccourcis pour la préparation des dossiers et de nombreuses inconnues à gérer.

3 L'économie fribourgeoise dans son contexte conjoncturel

3.1 Contexte international

Après une année 2020 marquée par un fort fléchissement de l'économie mondiale (PIB réel en baisse de 3,1 % selon le Fonds monétaire international - FMI) en raison de la crise de la COVID-19 qui a touché les chaînes de production et paralysé la consommation, l'année 2021 s'annonçait incertaine en raison d'une part, de la poursuite de cette pandémie et de l'autre des espoirs suscités par les annonces d'arrivées de vaccins. A fin 2021, on peut globalement constater une reprise de l'économie mondiale lors de l'année écoulée avec, selon le FMI, une croissance du PIB réel de 5,9 %. Cette reprise était toutefois à deux vitesses avec d'un côté, les pays qui ont pu redémarrer plus rapidement leur économie grâce aux campagnes de vaccination et au fort soutien des pouvoirs publics et de l'autre ceux ayant des campagnes de vaccination plus lentes et un appui des pouvoirs publics plus timide qui peinent à voir un redressement économique. La production industrielle, qui avait été très forte jusqu'au début de cette année fait face à des difficultés en fin d'année. Les effets conjugués de l'augmentation de la demande globale en raison de la reprise économique et des difficultés de production liés à la pandémie, ainsi que la forte hausse des coûts de l'énergie contribuent à une forte inflation au niveau mondial. Les Etats-Unis (+7 %) et la zone Euro (+4,9 %) ont connu leur plus forte hausse des prix depuis les années 1980 en 2021, réduisant ainsi la valeur de l'épargne et le pouvoir d'achat des ménages. Cela pourrait toutefois n'être que temporaire, puisque décembre 2021 est marqué par un ralentissement de l'augmentation des prix, en raison notamment de l'émergence du variant Omicron.

3.2 Conjoncture Suisse et fribourgeoise

En 2021, la Suisse est relativement épargnée par le fort phénomène inflationniste qu'on retrouve dans d'autres régions du monde puisque le renchérissement annuel moyen dans notre pays s'est établi à +0,6 % (Source : OFS). Favorisée par l'accès à la vaccination, une tendance à la levée des restrictions, notamment au printemps 2021, et un fort soutien des politiques publiques par le biais notamment des indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT), des indemnités pour pertes de gains ou encore du programme destiné aux « cas de rigueur », l'activité économique a bien rebondi en 2021, avec une prévision à 3,3 % de croissance du PIB réel (Source : SECO). Signe de résilience de l'économie de notre pays, à fin décembre 2021, le taux de chômage a atteint 2,6 %, en baisse de 0,9 point de pourcentage par rapport à fin décembre 2020. En termes de chômeurs inscrits cela représente 122 000 personnes au chômage à fin 2021, soit 42 000 de moins qu'une année auparavant. Le nombre de chômeurs de longue durée (> 1 an) est resté stable à environ 30 000 personnes. En moyenne annuel, le taux de chômage annuel moyen est de 3,0 %, en légère baisse par rapport à 2020 (3,1 %) note le SECO. Au niveau de l'emploi, les indices relèvent une hausse des places vacantes au deuxième et troisième trimestre 2021 et une augmentation des difficultés à recruter du personnel qualifié qui pourrait pénaliser le marché du travail en Suisse.

Selon les calculs effectués par le Centre de recherche en économie appliquée (CREA) de l'Université de Lausanne, le taux de croissance trimestriel réel désaisonnalisé du PIB du canton de Fribourg a été de 1,2 % au premier trimestre, de 8,9 % au deuxième trimestre (rattrapage de la forte baisse de ce trimestre en 2020), avant de s'établir à +3,7 % au troisième trimestre. Parmi les branches les plus touchées par la crise liée à la COVID-19, on trouve bien sûr l'hôtellerie et la restauration, avec, en 2021, une baisse de -19,9 % au premier trimestre suivie par des hausses de respectivement 24,8 % et 33,3 % en raison de rattrapages par rapport à 2020. On ne dispose pas encore d'estimations du PIB fribourgeois pour le 4e trimestre et donc pour l'ensemble de l'année au moment où ce texte est rédigé. Tout

comme dans le reste de la Suisse, la situation sur le marché du travail fribourgeois s'est progressivement améliorée dans le courant de cette année. A fin décembre 2021, le taux de chômage dans le canton de Fribourg s'est établi à 2,8 %, soit 1761 personnes de moins qu'en décembre 2020. En moyenne annuel, le taux de chômage annuel moyen est de 3,0 %, en baisse par rapport à 2020 (3,3 %). Restons toutefois prudent : d'après l'enquête conjoncturelle dans l'industrie du mois d'octobre du KOF, les indicateurs témoignent d'une détérioration plus forte dans notre canton qu'au niveau national dans l'évolution de la situation des affaires, les perspectives d'emploi et la situation des commandes dans le secteur de la production, notamment dans les branches de la fabrication de machines et véhicules et de la branche de l'industrie chimique, pharmaceutique et plastique qui sont impactées par les difficultés d'approvisionnement. L'indicateur de perspectives d'évolution des affaires dans l'industrie pour les six prochains mois est dans le rouge. Malgré une embellie, on sent poindre une certaine inquiétude en automne 2021 dans ce secteur.

3.3 Contexte de fin d'année et perspectives 2022

La recrudescence de la pandémie avec l'émergence du variant Omicron a créé une certaine incertitude sur la marche des activités économiques car ce variant pourrait avoir un effet négatif sur la demande et renforcer les difficultés d'approvisionnement. En outre, les mesures de lutte contre la Covid-19 vont encore peser sur l'économie mondiale au minimum durant l'hiver 2021/2022. En ce qui concerne la Suisse, le groupe d'experts de la Confédération prévoit une croissance du PIB à 3,0 % pour 2022. Une croissance de 2,0 % est attendue pour 2023, « dans un contexte de normalisation conjoncturelle ». Après une forte hausse du PIB en 2021, l'économie suisse devrait ainsi connaître deux années supplémentaires de forte croissance. Consécutivement, le recours à la réduction de l'horaire du travail et au chômage devrait reculer graduellement. Le SECO anticipe un taux de chômage annuel moyen de 2,7 % pour 2022. Le CREA prévoit une hausse du PIB réel de 3,4 % pour le canton de Fribourg en 2022 (estimations d'octobre 2021).

Au niveau des risques pour 2022, l'absentéisme lié à la maladie Covid-19, les quarantaines et l'épuisement du personnel de certaines branches (santé, transport) pourraient impacter la marche des affaires, du moins au cours du premier trimestre. L'endettement public consécutif aux efforts conséquents consentis pour lutter contre la pandémie et pour compenser ses effets sur l'économie constituera un sujet de préoccupation majeur à l'avenir. La santé financière du canton de Fribourg, son tissu d'écoles supérieures, son économie diversifiée, la force de sa filière agro-alimentaire, dont le rôle essentiel dans la couverture des besoins fondamentaux en situation de crise a été mis en évidence, peuvent contribuer à soutenir sa capacité de résilience. Mais le canton de Fribourg ne pourra pas se soustraire à l'influence de son environnement conjoncturel national et international. L'état des négociations avec l'Union européenne pourrait fortement impacter les branches exportatrices. La situation économique de la Chine, moteur de la croissance mondiale, pourrait se révéler plus fragile face au variant Omicron ou à une éventuelle faillite du géant immobilier « Evergrande ». Des risques de conflits ou du moins de tensions concernant Taïwan ou l'Ukraine pourraient peser sur la croissance mondiale en raison d'une nouvelle hausse des prix de l'énergie ou de la persistance de problèmes dans les chaînes d'approvisionnement.

4 Avancement des travaux réalisés dans le cadre du programme gouvernemental

Trois projets phares pour l'avenir du canton

4.1 Fribourg s'impose comme un pôle économique et d'innovation

Le développement et l'approbation par le Conseil d'Etat d'une stratégie de promotion économique donne un cadre de développement et des lignes directrices pour ce programme gouvernemental et s'étend au prochain programme gouvernemental de 2022–2026. Cette nouvelle stratégie prend en considération les forces actuelles de l'économie du canton. Elle se focalise sur la bioéconomie (secteur couvrant la transformation de la biomasse, l'agroalimentaire, le

bâtiment, et les biotechnologies) et l'industrie 4.0. Elle vise en particulier à développer des interfaces à haute valeur ajoutée.

Cette stratégie s'appuie sur la loi sur la promotion économique (LPEc) et son règlement (RPEc). Elle s'articule en outre parfaitement avec les centres de compétences existants au sein de la HES-SO//FR et l'Université de Fribourg. Les axes de la bioéconomie et l'industrie 4.0 ont été utilisés comme fondement pour le développement de la stratégie agroalimentaire.

Un travail important de refonte des outils de communication (site web, flyer, fact sheets, témoignages vidéo) a permis d'accompagner et renforcer ces nouvelles orientations stratégiques.

4.2 Fribourg renforce le centre cantonal

Le Conseil d'Etat, par sa délégation pour les agglomérations et les structures territoriales, a poursuivi l'accompagnement des travaux de l'assemblée constitutive du Grand Fribourg jusqu'au vote consultatif de septembre 2021. Il s'est notamment engagé à porter l'aide totale à la fusion à 100 millions de francs, afin que la nouvelle entité soit à même de réaliser rapidement des infrastructures d'importance cantonale. Le vote consultatif a toutefois abouti à un net rejet par six des neuf communes du périmètre, incitant l'assemblée à proposer sa dissolution. Le Conseil d'Etat attend de sa part un rapport sur les travaux accomplis et son interprétation des résultats du vote pour le premier semestre 2022. En parallèle, la délégation du Conseil d'Etat a informé et consulté les communes comprises dans le périmètre fédéral des agglomérations de Fribourg et de Bulle afin de déterminer à la fois d'éventuelles adaptations de ces périmètres, qui listent les communes ayant droit aux contributions fédérales, et de fixer les périmètres des futures associations de communes qui seront chargées d'élaborer les prochaines générations de projet d'agglomération.

En 2021, le projet « Couverture d'autoroute N12 et développement urbain Chamblieux–Bertigny » a été découpé en sous-secteurs répartis selon les logiques de développement suivantes : la couverture autoroutière ; le pôle santé et activités ; le pôle Jura-Chassotte. Le Conseil d'Etat a approuvé l'adjudication des études d'avant-projet et de projet de couverture de l'autoroute via un mandat attribué au groupement multidisciplinaire d'ingénieurs SIBI. Cette décision marque le véritable lancement de la planification concrète d'un des plus importants ouvrages de génie civil menés dans le Canton depuis plusieurs années. Selon le calendrier prévisionnel du projet, une mise à l'enquête publique pourrait avoir lieu au second semestre 2023. En l'absence de difficultés majeures, les travaux pourraient débuter à l'hiver 2026–2027 et, dès lors, une mise en service de l'ouvrage à l'horizon 2029 est envisageable.

Les travaux en lien avec le Pôle santé et activités ont démarré avec premièrement la fixation d'une enveloppe financière pour lancer les études en vue de développer ce secteur important dont le destin est fortement lié aux futures infrastructures hospitalières, ainsi qu'à la mise à disposition de surfaces pour des entreprises à valeur ajoutée et aux services connexes. Un concours d'urbanisme pourra être lancé en 2022 pour permettre l'élaboration d'un plan d'aménagement pour légaliser les terrains d'ici 2026.

Dans le même temps, les études se poursuivent avec, pour les prochains mois, des analyses spécifiques en vue de clarifier le financement des investissements.

4.3 Fribourg fait sa révolution 4.0

Le canton de Fribourg est partie prenante d'une révolution sociétale qui s'impose dans un monde où les technologies de l'information transforment en profondeur nos modes de vie et de travail. Dans ce contexte et afin de renforcer la compétitivité du canton, le Conseil d'Etat a choisi de développer l'« Administration 4.0 ». Grâce à la digitalisation, il s'agit de simplifier les démarches administratives, d'offrir une disponibilité et une accessibilité plus grandes ainsi qu'une meilleure efficacité pour l'ensemble des services fournis à la population.

Sur le plan stratégique, le Conseil d'Etat a renforcé le cadre légal en adoptant l'ordonnance sur la gouvernance de la digitalisation et des systèmes d'information de l'Etat, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2021. Elle permet de relever les défis de la digitalisation de l'Etat en précisant et en harmonisant les rôles et les responsabilités des nombreux acteurs impliqués, que ce soit du côté des organes de gouvernance que de celui des métiers des bénéficiaires, ainsi que du côté du Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) et de ses prestataires externes.

Sur le plan opérationnel, le Conseil d'Etat a approuvé plusieurs directives internes visant à renforcer l'efficacité opérationnelle ainsi que la conformité aux bases légales et réglementaires : parmi ces directives, on peut mentionner la directive sur les achats, la directive pour le traitement des appels d'offres ou encore celle sur l'affectation des temps de travail à des activités par les collaborateurs et collaboratrices.

Le Conseil d'Etat a également confirmé son engagement dans le « 4.0 » en fixant à 53,5 millions de francs le budget consacré à l'enveloppe informatique pour l'année 2021, soit une progression de 2,8 millions de francs par rapport à l'année 2020.

Les unités administratives de l'Etat bénéficient désormais de la migration de la messagerie et de la suite bureautique vers Microsoft 365, ainsi que du logiciel collaboratif Teams, qui a également remplacé une très grande partie de la téléphonie de l'Etat. La mise en place de ces outils informatiques permettant le travail mobile a largement contribué à la maîtrise des défis induits par la crise sanitaire.

Les ambitions du programme gouvernemental 2017–2021

4.4 Favoriser l'emploi

4.4.1 Stimuler la compétitivité et l'innovation

Durant les 18 mois de la crise sanitaire et économique due au Covid, plus de 1 milliard de francs ont été injectés dans l'économie cantonale soit à titre de prêts ou de contributions à fonds perdus. Ces montants d'origine fédérale et cantonale représentent 5 % du PIB du canton et ont pris des formes aussi variées que les prêts COVID, les indemnités pour réduction d'horaire de travail (RHT), l'aide aux cas de rigueur, les soutiens aux baux ainsi que le soutien à l'innovation sur la base du plan de relance. Des programmes avec des effets de levier considérables tels que les bons d'achats de Kariyon (une plateforme innovante de soutien des commerçants et prestataires de services locaux) ont boosté la consommation locale et l'économie de proximité. Ces mesures ont permis à une très grande partie des entreprises de traverser cette période compliquée et de rebondir en 2021. Pendant toute la durée de la crise, l'Etat a été présent auprès des entreprises à travers une multiplicité de programmes et de mesures. De plus, des mesures telles que les chèques à la R&D, à la digitalisation, le coaching d'innovation ainsi que les Covid Service Pack (mesure permettant aux entreprises d'accéder aux compétences de la HEIA-FR) ont permis de maintenir voire de renforcer la capacité compétitive du canton.

Le développement et renforcement des quartiers et sites d'innovation du canton se poursuivent avec des degrés d'avancement et de maturité variés. Deux d'entre eux sont en mains publiques : le quartier d'innovation de blueFACTORY en ville de Fribourg et le campus AgriCo à St-Aubin. Une recapitalisation de la société propriétaire de blueFACTORY a été approuvée, le début de la construction d'un nouveau bâtiment est imminent. Le campus AgriCo de son côté poursuit son développement. Les autres sites d'innovation privés du canton (Marly Innovation Center et Le Vivier à Villaz-St-Pierre) profitent de cette dynamique et se développent également de manière réjouissante et complémentaire et sont parfaitement en phase avec la stratégie de développement économique du Conseil d'Etat.

4.4.2 Favoriser le développement économique et les nouvelles implantations

La mise en vigueur de la nouvelle loi sur la promotion économique (LPEc) en octobre 2018 est un élément favorable avéré qui a aussi contribué à une très bonne année sur le plan des projets concrétisés. Cette loi et son règlement offrent de nouvelles perspectives pour renforcer l'attractivité du canton comme pôle de développement économique.

Les instruments de soutien à la création d'entreprises profitent d'un cadre financier clair pour les prochaines années. La mise en place d'un mécanisme de cautionnement permet de renforcer le soutien au développement économique des PME fribourgeoises.

L'attractivité du canton est de facto soumise à une très forte concurrence des cantons voisins ainsi que d'autres régions du monde. Dans ce contexte, le fait que le canton ait réussi à attirer sans visite préalable la filiale européenne de la société américaine Sun Genomics est une prouesse à relever. De surcroît, les résultats 2021 avec 45 projets accompagnés représentent une robuste performance. Ces projets généreront en effet ces prochaines années des investissements de l'ordre de 344 millions de francs et planifient la création à terme de plus de 1000 emplois. De

plus, les actions de la PromFR ont déployé leurs effets sur près de 3400 emplois existants qui s'en retrouvent ainsi renforcés.

Le canton est dynamique avec la population la plus jeune de Suisse et un positionnement fort dans la bioéconomie et l'industrie 4.0. La mise en place de l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF) dote également le canton d'un instrument utile avec l'objectif de rapidement mettre à disposition des terrains (brown fields, green fields) aux entreprises souhaitant s'implanter ou étendre leurs activités dans le canton.

Dans le contexte de la bioéconomie, une stratégie agroalimentaire ambitieuse a été développée par un groupe de travail impliquant les acteurs industriels, académiques et étatiques coprésidé par des représentants de la PromFR, la HES-SO//FR, le Cluster Food & Nutrition ainsi que Grangeneuve. Ce processus participatif a mené à la mise en place de trois programmes phares.

Dans le cadre de sa présidence du Greater Geneva Berne area (GGBa), Fribourg s'est fortement engagé à la mise en place d'un système de solidarité intercantonale, permettant aux cantons en dehors de l'Arc lémanique de faire usage de leads exclusifs, ce qui permet une meilleure répartition des implantations au sein de la région et une approche bénéficiant à tous les cantons membres.

Le canton s'est aussi fortement engagé auprès des autorités fédérales dans le cadre du dossier européen. L'abandon des négociations avec l'UE et l'absence de plan concret du Conseil fédéral représentent un risque significatif pour l'économie fribourgeoise et un risque d'érosion progressive et pernicieuse de ses avantages compétitifs.

4.4.3 Promouvoir l'excellence de la formation et le bilinguisme

Les services de l'enseignement continuent de mettre progressivement en place un processus qualité adapté aux besoins et aux moyens de l'école.

Les outils numériques mis en place en 2020 dans l'urgence de la pandémie Covid-19 ont été consolidés dans leur fonctionnement et dans leur utilisation au service des apprentissages. Le concept cantonal pour l'intégration des Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication (MITIC), adopté en 2017, doit être non seulement actualisé pour la période 2022–2026, mais surtout adapté à la modification du Plan d'étude romand (PER) décidée le 18 mars 2021 et à la modification légale demandée par le Grand Conseil, exigeant de l'Etat une mise à disposition d'équipements individuels déjà pour les élèves de l'école obligatoire. Au degré du secondaire II (formations générale et professionnelle), le projet AVEC (« apportez votre équipement personnel de communication », ou BYOD, « bring your own device ») au secondaire II avait été freiné par le dépôt d'une motion populaire, que le Grand Conseil a rejetée le 12 février 2021. Les travaux ont pu reprendre, pour une mise en œuvre à la rentrée 2022. Le projet HAE (harmonisation des systèmes d'information pour l'administration des écoles) a continué ses travaux. Le Centre de compétences Fritic est très fortement impliqué dans tous les développements de l'informatique pédagogique et administrative s'agissant du domaine scolaire.

La promotion de l'apprentissage des langues à l'école publique a été poursuivie en 2021, mais la pandémie Covid-19 a provoqué une très forte chute des échanges scolaires. Au secondaire II de formation générale, toutes les filières d'enseignement (gymnase, ECG, école de commerce) sont bilingues et peuvent être complétées par un certificat bilingue. Trois centres de formation professionnelle offrent la possibilité de choisir l'enseignement bilingue pour tout ou partie de leurs formations CFC et MP : l'Ecole professionnelle commerciale (EPC) de Fribourg, l'Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI) et l'Ecole des Métiers Fribourg (EMF). Ces formations sont conçues sur le modèle de l'immersion. Ces projets soulignent l'importance du bilinguisme dans la formation fribourgeoise et illustrent le développement des possibilités de suivre des formations dans les deux langues.

Dans le domaine de la pédagogie spécialisée, le cadre légal et réglementaire est désormais fixé. Il permet notamment la mise en place progressive d'une école inclusive. Parmi les sujets d'actualité en 2021 figurent la définition des tâches de la logopédie et de la psychomotricité indépendantes, l'établissement des directives à l'intention des services de logopédie, psychologie, ainsi que l'explicitation d'un cadre clair s'agissant des mesures de compensation des désavantages.

La CDIP a mis en consultation un avant-projet d'accord intercantonal sur les offres scolaires en milieu hospitalier (AOSH), à laquelle le Conseil d'Etat a donné une réponse largement positive le 23 novembre 2021. Par ailleurs, le Gouvernement a transmis au Grand Conseil un projet de loi portant adhésion à l'Accord intercantonal universitaire (AIU) révisé en 2019 ; le Parlement se déterminera en 2022.

L'activité des Hautes Ecoles a été, comme dans de nombreux domaines, fortement marquée par la pandémie de Covid-19. L'enseignement en présentiel a pu reprendre à la rentrée académique du 20 septembre, aux conditions imposées par la Confédération. Le Conseil d'Etat a choisi d'utiliser la possibilité d'exiger un certificat Covid, celui-ci permettant d'accueillir le plus grand nombre possible d'étudiantes et étudiants dans les auditoriums, salles de cours, laboratoires, etc. Un recours est pendante au Tribunal fédéral contre l'ordonnance prise par le Conseil d'Etat. Dans ce contexte particulier de pandémie de long terme, les Hautes écoles fribourgeoises ont néanmoins continué à œuvrer pour répondre aux défis actuels et se démarquer dans le paysage suisse des hautes écoles.

Le 8 juin 2021, le Conseil d'Etat a pris l'option de placer sous un même toit institutionnel, à l'Université, l'ensemble des formations à l'enseignement, réparties jusqu'ici entre plusieurs instances au sein de l'Université ainsi qu'à la HEP|PH FR. Cette dernière est en plein travaux en vue de son accréditation, processus obligatoire ne pouvant pas attendre la fusion institutionnelle avec l'Université.

Un programme d'encouragement des collégiens et collégiennes particulièrement doués a été mis en place à l'Université de Fribourg. Il leur permet de suivre à côté de leur formation au collège une sélection de cours de mathématiques qui pourront être reconnus pour leurs études.

Dans le cadre de la procédure d'accréditation institutionnelle, l'Université de Fribourg a reçu la visite d'un groupe d'experts et expertes qui recommandera au Conseil suisse d'accréditation d'octroyer à l'Université (sous réserves de légères conditions) l'accréditation institutionnelle. La Haute école pédagogique a également entamé la procédure d'accréditation institutionnelle. Elle a à cet effet élaboré un système d'assurance qualité et une planification stratégique couvrant les années 2023–2030.

Dans la perspective du regroupement institutionnel, une collaboration a également été initiée entre la HEP|PH FR, l'Université de Fribourg et la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU), dans le but de partager une plateforme commune pour le dépôt des publications des chercheurs et des chercheuses des deux institutions.

Au sein de la HES-SO//FR, la réflexion sur les moyens de renforcer, dans l'enseignement, l'intégration d'approches interdisciplinaires et interinstitutionnelles se poursuit. L'idée est de sélectionner et de financer annuellement un projet interdisciplinaire faisant appel aux compétences interdisciplinaires des quatre Hautes Ecoles fribourgeoises. En 2022, le projet sélectionné devra être réalisé en partenariat avec une entreprise ou une entité fribourgeoise afin d'ancrer l'interdisciplinarité de façon concrète sur le terrain.

Dans le cadre de son huitième appel à projets d'innovation pédagogique, le rectorat de la HES-SO a par ailleurs choisi comme lauréat le projet conjoint de la HEIA-FR et de la HEdS-FR consacré à l'élaboration d'un outil de « eye tracking », à l'exploration de ses bénéfices pédagogiques pour les étudiant-e-s en soins infirmiers et à ses perspectives d'élargissement aux autres disciplines.

Concernant le bilinguisme, le Comité gouvernemental de la HES-SO a fixé à l'institution, dans le cadre de la Convention d'objectifs 2021–2024, l'objectif d'y consolider le positionnement des langues nationales, et en particulier de développer une stratégie en matière de bilinguisme. Du côté de la HES-SO//FR, le groupe de travail « Bilinguisme » a défini un catalogue d'actions dont les quatre Hautes Ecoles fribourgeoises peuvent s'inspirer afin de renforcer le bilinguisme en leur sein, parmi lesquelles : mettre sur pied un cours de langue pilote pour le personnel et pour les étudiants et étudiantes (une convention avec le Centre de langues de l'Université de Fribourg a été ratifiée) ; créer des tandems linguistiques entre le personnel et entre les étudiants et étudiantes ; mettre en commun/transversaliser les ressources en traduction ; créer un groupe de travail chargé de développer une politique de communication bilingue ; créer un fonds HES-SO//FR en faveur du bilinguisme ; créer un groupe de travail RH permettant d'établir une politique RH favorisant le bilinguisme dans les engagements et la gestion du personnel.

4.4.4 Devenir leader de l'agroalimentaire

Le canton de Fribourg dispose d'un écosystème solide dans le domaine agroalimentaire. À la fois agricole et industriel, avec un tissu dense de PME agroalimentaires et d'entreprises leaders sur le plan national et international, le canton transforme près d'un quart des produits agricoles suisses. Actuellement, Fribourg est l'un des cantons les mieux placés pour se positionner en tant qu'acteur clé dans l'élaboration de solutions concrètes du milieu agroalimentaire.

Dans l'objectif de devenir un leader de l'agroalimentaire, le canton a travaillé au développement d'une stratégie agroalimentaire. Il s'agit là d'un mandat que le canton a attribué au Cluster Food & Nutrition. Cette stratégie a d'abord des objectifs cantonaux et régionaux, mais elle s'inscrit par sa nature même dans un contexte beaucoup plus large, en relevant des défis sociétaux – santé – et environnementaux. La nécessité d'une nouvelle façon de penser et d'une approche coordonnée et systémique, impliquant des changements profonds de la part de tous les acteurs du « système alimentaire » est la clé de son évolution vers la durabilité et une économie circulaire.

Dans ce but, le canton de Fribourg a prévu les trois programmes phares suivants :

- > Programme phare 1 : « Food & Farm Living Lab » ;
- > Programme phare 2 : « Valorisation de la biomasse » ;
- > Programme phare 3 : « Agriculture & Industrie 4.0 ».

Les solutions doivent intégrer les besoins des citoyens et citoyennes concernés au premier chef par cette évolution. Elles seront au cœur du « **Food & Farm Living Lab** », l'un des trois programmes phares de la nouvelle stratégie agroalimentaire. Le deuxième programme phare intitulé « **Valorisation de la biomasse** » promeut la réutilisation de la biomasse issue de la production agricole et agroalimentaire du canton. Le troisième programme phare, « **Agriculture & Industrie 4.0** » promeut l'optimisation des procédés agricoles et agroalimentaires actuels en utilisant la science des données ainsi que la création des plateformes virtuels offrant une meilleure opérabilité et transparence auprès des personnes concernées.

Le lancement de ces trois programmes phares va permettre au canton de rayonner sur le plan régional et international, de dynamiser un secteur important pour le canton, d'attirer des investissements, ainsi que de créer de la valeur ajoutée et de l'emploi.

Le canton est également représenté au comité exécutif de la Swiss Food & Nutrition Valley et y joue un rôle actif.

Le développement du Campus Grangeneuve Posieux s'inscrit également dans les ambitions du canton dans le domaine agroalimentaire. Les projets suivants ont été réalisés en 2021 :

- > inauguration de la nouvelle étable à Grangeneuve en septembre ;
- > approbation du crédit d'étude pour le projet de construction Grangeneuve par le Grand Conseil en septembre. Ce dernier comprend la salle polyvalente, la nouvelle fromagerie et un magasin dédié aux produits du terroir ;
- > l'octroi du permis de construire pour le bâtiment du laboratoire d'Agroscope pour un montant de construction de 126 millions. Cet ouvrage est réalisé sur mandat de la Confédération ;
- > démarrage du centre de compétences pour le lait cru à Grangeneuve en collaboration avec Agroscope et d'autres partenaires de l'industrie laitière ;
- > fusion du service agricole et de l'institution agricole de Grangeneuve qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Le campus Agrico à Saint Aubin, un autre élément clef de la stratégie agroalimentaire au sens large du terme a été transféré à l'établissement cantonal de promotion foncière (ECPF) suite à sa création. Ainsi ce site peut devenir un véritable lieu d'innovation agricole et agroalimentaire.

4.4.5 Dynamiser le secteur du tourisme

En 2021, au niveau national, comme au niveau fribourgeois, le tourisme reprend quelques couleurs malgré les effets de la crise sanitaire touchant l'ensemble de la planète. De nombreuses réalisations, la poursuite de projets stratégiques d'envergure et des campagnes promotionnelles réalisées avec les partenaires et prestataires touristiques du canton bénéficient du soutien du plan de relance et de Fribourgissima.

Si les Préalpes et la région des Lacs enregistrent des nuitées presque comparables aux excellents chiffres de 2019, les villes souffrent du manque de tourisme d'affaires et de la clientèle groupes. Les attractions touristiques peinent également à retrouver un rythme de croisière en raison des contraintes sanitaires et de l'absence des visiteurs étrangers. Les Suisses restent par contre fidèles à leur pays, cette clientèle atteignant même 80,3 % de part de marché pour Fribourg Région.

Parmi l'avancement de projets stratégiques et les actions les plus visibles réalisées en 2021, il est à relever :

- > l'adoption par le Grand Conseil de la nouvelle loi sur le tourisme (LT) le 8 octobre 2021 avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022 et une adaptation des tarifs de la taxe de séjour au 1^{er} janvier 2023 ;
- > l'inscription dans la loi de la plateforme en ligne CheckIn-FR destinée à l'encaissement de la taxe de séjour avec pour objectif de simplifier la récolte et la transmission des données des hôtes, plateforme suscitant l'intérêt de plusieurs régions et destinations touristiques importantes ;
- > la mise en place de trois projets dans le cadre de FIT'NG 2021 : l'utilisation d'un système de comptabilité analytique par l'Union fribourgeoise du Tourisme (UFT) et l'Office du Tourisme de Romont et sa région (OTR), organismes touristiques pilotes – l'élaboration d'une stratégie marketing et communication – la réflexion sur la création d'un centre de services partagés ;
- > la concrétisation de trois mesures définies dans le cadre du plan de relance de l'économie fribourgeoise lié à la pandémie : le soutien aux événements et manifestations d'envergure à caractère touristique – la campagne de promotion commune des partenaires touristiques sous le thème « Ensemble – pour de vrai ! » – le lancement de la création d'un réseau officiel cantonal de vélo tout terrain (VTT) bénéficiant également du soutien de la NPR ;
- > le dépôt auprès d'Innotour du projet de digitalisation « Entrepôt de données » devant automatiser les processus de récolte et de visualisation des données.

Dans le cadre de l'ordonnance du 14 avril 2020 sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus dans le domaine du tourisme, une contribution exceptionnelle de l'Etat a été accordée au Fonds d'équipement touristique du canton de Fribourg (FET) à hauteur de 5 000 000 francs, sous la forme d'une aide ordinaire et d'un assouplissement des conditions d'octroi. A ce titre, 1 027 532 francs ont été versés en 2021 à 65 prestataires touristiques dans le domaine de l'hôtellerie et de la parahôtellerie principalement.

4.4.6 Montrer l'exemple

L'Etat-employeur a continué en 2021 à déployer le plan d'action de sa nouvelle Politique du personnel afin de créer des conditions de travail modernes et favorables. Il a poursuivi sa transformation digitale avec l'introduction d'un nouvel outil informatique de recrutement moderne et attrayant. Un instrument de management du personnel dénommé ODE (conduite par Objectifs, du Développement et de l'Evaluation) a été mis en place : il permettra à l'Etat de renforcer la conduite ainsi que le développement du potentiel de son personnel.

En lien avec la Politique du personnel, le Grand Conseil a adopté la révision de la loi sur le personnel le 22 juin 2021 et le Conseil d'Etat celle du règlement du personnel le 12 octobre 2021. Ces adaptations permettront à l'Etat d'être et de rester un employeur concurrentiel, attractif et social tout en tenant compte des changements récents dans le monde du travail. Elles concernent notamment des actualisations et de nouveaux principes tels que la promotion de la santé et l'encouragement des comportements écologiques. L'adaptation du règlement sur le temps de travail doit permettre pour sa part une meilleure conciliation entre vie privée et vie professionnelle.

2021 a également été marqué par l'aboutissement de deux dossiers importants en termes d'exemplarité des conditions de travail. Les fonctions informatiques ont été réévaluées et correspondent désormais aux descriptifs et aux conditions de la principale association faitière des métiers de l'informatique en Suisse (Swiss ICT). Les conditions de retraite des agents et agentes de la force publique ont été revues afin de leur permettre de prendre une retraite convenable à la suite de la révision de la loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat.

4.4.7 Projets législatifs de l'ambition n° 1 « Favoriser l'emploi »

Objet	Etat fin 2021
Loi sur la mise en œuvre du projet fiscal 2017 (nouvelle)	Loi du 13.12.2018
Loi sur la politique foncière active (nouvelle)	Loi du 18.10.2019
Loi sur les marchés publics (révision partielle, devenue révision totale + loi d'adhésion à l'AIMP 2019)	Projet transmis au Grand Conseil
Loi sur la promotion économique (révision partielle)	Loi du 24.05.2018
Loi sur le tourisme (révision partielle)	Loi du 08.10.2021
Loi sur le personnel de l'Etat (révision totale ou partielle)	Loi du 22.06.2021
Loi sur la pédagogie spécialisée (révision totale)	Loi du 11.10.2017
Loi sur l'enseignement secondaire supérieur (révision totale)	Loi du 11.12.2018
Loi sur la formation des adultes (révision partielle)	Etudes préalables en cours

4.5 Moderniser le canton

4.5.1 Développer les régions et les structures territoriales

Après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les agglomérations le 1^{er} janvier 2021, la délégation du Conseil d'Etat pour les agglomérations et les structures territoriales a organisé deux soirées d'information à destination des communes comprises dans les périmètres des agglomérations reconnus par la Confédération. Elles ont été consultées à l'automne sur d'éventuelles adaptations du périmètre fédéral, ainsi que sur le périmètre cantonal en vue de la formation d'associations de communes chargées d'élaborer les futurs projets d'agglomération.

L'avant-projet de premier paquet du désenchevêtrement des tâches a été mis en consultation en juin 2021. Sur la base de la prise de position de l'Association des communes fribourgeoises, plusieurs points ont été examinés dans le courant de l'automne. Le projet final devrait être transmis au Grand Conseil dans le courant du premier semestre 2022.

Les réflexions sur la gouvernance des régions se sont poursuivies. Un groupe de travail, composé notamment de représentants et représentantes de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF), de la Conférence des préfets et de l'Association des communes fribourgeoises a rendu un rapport à la DIAF en octobre 2021. Ces réflexions se poursuivront, notamment dans le cadre de la révision générale de la loi sur les communes.

4.5.2 Aménager efficacement le territoire

A la fin de l'année, le Conseil d'Etat a mis en consultation une révision du plan directeur cantonal. Il s'agit des premières modifications apportées au plan directeur depuis son approbation par la Confédération le 1^{er} mai 2019. De telles mises à jour sont prévues chaque année. Elles sont importantes pour que le plan directeur puisse remplir sa mission, à savoir coordonner l'ensemble des activités ayant un impact sur le développement du territoire et donner à ces activités une orientation cohérente et durable.

C'est dans ce même but que la DAEC a approuvé fin 2021 le Plan d'affectation cantonal (PAC) pour le développement du site AgriCo. Celui-ci crée les conditions nécessaires pour que le site de St-Aubin puisse accueillir un campus jouant un rôle de premier plan dans l'innovation dans le secteur agroalimentaire, durable et exemplaire, notamment en matière de mobilité et d'énergie.

À mentionner en outre :

- > l'accélération des traitements de plans d'aménagement local (PAL) et des recours y relatifs, avec un nombre record de validations, notamment grâce au plan de relance ;
- > le traitement des oppositions contre le Plan d'affectation cantonal des réserves naturelles sur la rive sud du lac de Neuchâtel ;
- > le lancement des premières études pour la future affectation du quartier durable de la Poya (actuel périmètre militaire) à Fribourg.

4.5.3 Adapter les infrastructures

Les travaux de rénovation et d'agrandissement de la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU) et du nouveau laboratoire pour Agroscope ont débuté dans le courant de l'année. Il s'agit des deux plus grands chantiers depuis une bonne dizaine d'années que le canton de Fribourg entreprend en tant que maître d'ouvrage. En tant que propriétaire et maître d'ouvrage, le canton peut en outre s'appuyer depuis peu sur une stratégie immobilière globale : le Conseil d'Etat a adopté en novembre 2021 la stratégie immobilière 2022–2035 élaborée par la DAEC, ainsi qu'une nouvelle ordonnance sur les projets immobiliers importants de l'Etat.

Le projet de couverture de l'autoroute N12 dans le secteur Chamblieux-Bertigny a franchi une nouvelle étape importante en 2021 : Le Conseil d'Etat a approuvé l'attribution des études pour l'avant-projet et le projet au consortium d'ingénieurs multidisciplinaire SIBI. Les efforts de protection contre le bruit avec un revêtement silencieux ont également été poursuivis. D'une part, un tel revêtement a été posé sur 12 kilomètres supplémentaires. D'autre part, des tests ont été réalisés en collaboration avec l'Office fédéral de l'environnement afin d'améliorer encore l'utilisation de ces revêtements. Dans le canton de Fribourg, environ 25 000 personnes bénéficient désormais de revêtements peu bruyants le long de 151 kilomètres de routes cantonales. Le canton est ainsi en tête du classement suisse, comme l'a montré une enquête réalisée en 2021.

4.5.4 Favoriser la mobilité durable

Fribourg est le premier canton de Suisse à se doter d'une loi sur la mobilité. Le Grand Conseil a adopté le projet de loi correspondant en novembre 2021. La loi sur la mobilité remplace la loi sur les routes de 1967 et la loi sur les transports de 1994, mais surtout, elle constitue une base moderne et pérenne pour l'ensemble de la mobilité dans le canton.

Parallèlement, l'offre de transports publics a continué à être développée. On peut citer par exemple le prolongement de la ligne RER Bulle – Fribourg/Freiburg jusqu'à Düdingen, ce qui permet de relier quatre fois Düdingen à Fribourg, ainsi que la nouvelle ligne Düdingen – Planfayon – Lac Noir. Au total, l'offre de transports publics dans le canton a augmenté d'environ 20 pour cent depuis le début de la dernière législature.

Autres développements importants :

- > en septembre 2021, une étude sur l'avenir des transports publics dans l'Agglomération de Fribourg, réalisée à la demande de la DAEC, a été présentée. Selon cette étude, les variantes tram et métrobus seront poursuivies dans la planification ultérieure ;
- > le soutien financier pour les projets de mobilité durable des agglomérations (Transagгло / Fribourg – Voie Verte / Bulle) a pu être doublé ;
- > les prestataires de transports publics ont pu être soutenus financièrement dans la gestion de la crise Covid.

4.5.5 Promouvoir l'esprit de service public et la transparence

La nouvelle loi relative à la transparence et au financement de la politique (LFiPol) a été mise en œuvre en 2021. C'est à l'occasion de la votation cantonale du 13 juin 2021 que la LFiPol a été appliquée pour la première fois. Le Conseil d'Etat a axé l'information et la communication au sujet de l'application de cette loi autour du site Internet de l'Etat de Fribourg. Les partis y trouvent les informations nécessaires ainsi que le calendrier avec les principaux délais tant pour la remise des budgets et des décomptes de campagne que pour le dépôt des comptes annuels. Il en va de même au sujet du revenu des personnes élues. <https://www.fr.ch/etat-et-droit/votations-elections-et-droits-politiques/financement-de-la-politique>. Les élections cantonales ont été l'occasion de s'assurer de la qualité des informations à disposition des partis politiques et des groupements de citoyens. Ces élections cantonales donneront lieu à un important travail de vérification et de publication des comptes de campagne en 2022.

4.5.6 Numériser les activités de l'Etat de Fribourg

Les nombreux projets informatiques se déroulent conformément au « Plan directeur de la digitalisation et des systèmes d'information ». Si la coordination des grands projets a souffert de la crise sanitaire, 129 projets ont tout de même pu être menés en 2021, soit une augmentation de 30 % par rapport à 2020. Il est à relever que, malgré le

contexte difficile, 44 nouveaux projets ont démarré durant cette même année et 29 ont été clôturés. Les équipes ont été actives sur les quatre objectifs fixés pour la digitalisation de l'administration, dont voici une sélection de projets :

L'administration 4.0 facilite la vie

- > Cyber santé – Dossier Electronique du Patient (DEP) : ce projet intercantonal (CARA) doit permettre le raccordement informatique au DEP, auquel travaillent les premiers établissements (HFR, RFSM), après la mise en production du DEP en 2021 ;
- > eDéménagement : une prestation permettant l'inscription et le traitement par voie électronique du déménagement a été mise en place sur le guichet de cyberadministration. Elle sera prochainement étendue avant sa généralisation à toutes les communes fribourgeoises ;
- > ITSM (en phase de déploiement) : le nouveau Portail Service-Client a été mis en place en juin 2021 et constitue un point d'entrée unique pour les demandes de support informatique des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat. En parallèle, le SITel repense son organisation et ses processus de support ;
- > DIGI-FR (en phase de réalisation) : ce projet a pour objectif l'intégration de prestations communales sur le guichet de cyberadministration de l'Etat, dont la première – l'attestation de domicile – sera mise en service au premier trimestre 2022 pour huit communes pilotes. En parallèle, deux prestations transverses (Etat et communes) seront intégrées au guichet virtuel.

L'administration 4.0 offre des prestations 100 % digitales

- > Permis de construire : ce projet vise à améliorer la solution de gestion des demandes de permis de construire en ligne. De nouvelles fonctionnalités seront ajoutées en 2022 (gestion des procédures fédérales, des constructions illicites et mises en conformité, et interfaçage avec le registre fédéral des bâtiments et logements) ;
- > Transformation SAP : dans le cadre du programme SAP à l'Etat de Fribourg, ce projet a pour objet la migration et le déploiement, dans tous les services de l'Etat, des modules financiers vers la nouvelle solution SAP S/4 HANA, avec une mise en production prévue le 1^{er} janvier 2024. La fin de la conception est prévue le 1^{er} avril 2022 ;
- > e-Justice : ce programme débuté en 2019 et inscrit au plan gouvernemental 2017–2021 a pour objectif l'exécution électronique des prestations en matière de justice. Une nouvelle définition des responsabilités depuis mai 2021, avec un chef de programme côté bénéficiaire et un autre côté informatique, a permis la libération de deux des quatre projets informatiques : Impressions Centralisées et Preuves numériques. Leur livraison est prévue en 2022 et le déploiement complet des projets du Programme pour la fin 2027 ;
- > Gestion d'affaire pour IAG – CCA : dans le cadre du programme de gestion des affaires de l'Etat de Fribourg, une solution pour le Centre de Conseils Agricoles (CCA) de Grangeneuve (IAG) a été mise en production en juin 2021.

L'administration 4.0 est transversale et sûre

- > Déploiement d'Office 365 dans l'administration : la solution collaborative Office 365 a été déployée pour tous les services de l'administration cantonale (migration de la messagerie et mise à disposition de la nouvelle suite de logiciels bureautiques) ;
- > Communication unifiée – Teams téléphonie : solution unique pour la communication unifiée au sein de l'Etat de Fribourg, le client Teams a été déployé à l'ensemble de l'administration cantonale, à l'exception principale des Autorités Judiciaires et de la Police cantonale, planifiés pour 2022 ;
- > QUID4PP – Référentiels personnes physiques (en phase de déploiement) : il s'agit de la mise en place du socle technique nécessaire pour l'ensemble des référentiels, ainsi que du traitement des données de types Nomenclatures et Personnes Physiques (PP) pour la constitution des référentiels du même nom. Des tests et un audit de sécurité sont en cours et la mise en service du Référentiel des personnes physiques est prévue pour juin 2022.

L'administration 4.0 place l'humain au centre de la réflexion technologique

- > HAE-S2P : ce projet s'inscrit dans le cadre du programme HAE et vise à remplacer la solution de gestion administrative du segment secondaire professionnel. Sa réalisation a débuté en mars 2021 et son déploiement s'achèvera en 2024.
- > EDU-S1 : pour l'école obligatoire, la solution administrative cantonale ISA a été déployée à l'ensemble des établissements scolaires depuis la rentrée 2021. Le projet est étendu sur le premier semestre 2022 afin de mettre en place des modules complémentaires planifiés ;
- > SuccessFactors – remplacement de ProRecrute : ce projet consiste à remplacer l'application de recrutement ProRecrute par la solution SAP Successfactor pour l'ensemble des services. Cette solution est en production depuis fin novembre 2021 dans l'ensemble des services de l'Etat.

4.5.7 Projets législatifs de l'ambition n° 2 « Moderniser le canton »

Objet	Etat fin 2021
Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (révision partielle)	Loi du 21.06.2018
Loi sur les finances communales (nouvelle)	Loi du 22.03.2018
Loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (révision partielle)	Loi du 26.06.2020
Loi sur la péréquation financière intercommunale (révision partielle)	Loi du 21.03.2018
Loi sur l'exercice des droits politiques (révision partielle)	Avant-projet en consultation
Loi sur les agglomérations (révision totale)	Loi du 21.08.2020
Loi sur les préfets (révision totale)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur la mobilité (nouvelle – issue de la révision totale de la loi sur les routes et de la loi sur les transports)	Loi du 05.11.2021
Loi sur la gestion des déchets (révision totale)	Etudes préalables en cours
Loi sur les forces hydrauliques (nouvelle)	Etudes préalables en cours
Loi sur le domaine public (révision partielle)	Travaux pas encore commencés
Désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes (révision partielle de différentes lois – 1 ^{er} paquet)	Avant-projet définitif en préparation

4.6 Améliorer la qualité de vie

4.6.1 Promouvoir et préserver la santé

L'importance de la promotion de la santé et de la prévention a été relevée par le contexte sanitaire de la pandémie de Covid-19. Les enjeux prioritaires de promotion de la santé (alimentation, mouvement, santé mentale, alcool et tabac) sont confirmés dans le contexte actuel.

Malgré une bonne résilience psychique en début de pandémie, la santé mentale de la population a été mise à mal au fil des vagues de Covid-19, celles-ci induisant une augmentation du stress, de l'incertitude et une perte des interactions sociales essentielles au bien-être psychique. En 2021, le Programme cantonal de promotion de la santé mentale a poursuivi son action afin de renforcer les ressources psychiques des enfants, des jeunes, des seniors et de leurs proches ainsi que des professionnel-le-s qui les entourent. Dans ce contexte, il a permis de développer des mesures bas-seuil favorisant les rencontres dans les quartiers ainsi que le soutien de certaines populations vulnérables telles que les familles issues de la migration. Un important travail a continué dans le domaine de la promotion de la santé mentale, au travers de la campagne Santépsy.ch, pour soutenir la santé psychique de la population en cette période spécifique. Enfin, les synergies avec le Programme « Je mange bien, je bouge bien » ont été renforcées. Dans le cadre de la pandémie Covid-19, une attention particulière a été portée à la dimension socio-éducative des centres d'animation socioculturelle du canton de Fribourg, reconnus comme groupes d'entraide. Une décision qui a permis l'application de mesures assouplies.

Parallèlement, la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) a confié un mandat à un groupe de travail *Prestations de psychiatrie ambulatoires et semi-stationnaires pour enfants et adolescent-e-s* réunissant des représentants de la DSAS, de la DICS, du RFSM et du terrain. Celui-ci vise notamment à répertorier à court terme les

besoins spécifiques et à définir les prestations qui pourraient être développées par le canton concernant le traitement et le suivi des enfants, adolescents et adolescentes germanophones. A plus long terme, le mandat couvre également l'évaluation des besoins des jeunes francophones et germanophones dans les domaines ambulatoires et semi-ambulatoires (2028–2030).

La mise en place du label « Commune en santé » s'inscrit dans une démarche intersectorielle en faveur de la santé et permet d'inventorier les mesures ayant un impact positif sur la santé des habitants et habitantes sur un territoire communal dans six domaines différents : la politique communale, les offres de loisirs, la famille et la solidarité, l'école, la santé au travail et les espaces publics. La Ville d'Estavayer-le-Lac est la première commune fribourgeoise à bénéficier de ce label.

Dans le domaine des addictions, un plan d'action de la DSAS avec sept mesures en lien avec la formation et le coaching du personnel soignant, l'information et la liaison entre les organisations a été établi sur la base des résultats d'une étude sur les problèmes d'addiction chez les personnes âgées dans le canton de Fribourg.

Une phase pilote relative au questionnaire de santé du concept de médecine scolaire Frimesco (nouvelle organisation) a commencé avec le Service de médecine scolaire de la Ville de Fribourg qui comprend également le CO de Marly, le CO de Sarine Ouest à Avry-sur-Matran, le CO du Gibloux à Farvagny. Le développement d'une stratégie cantonale de santé sexuelle s'est poursuivi et est à bout touchant grâce au travail mené par plusieurs professionnel-le-s du domaine.

Durant l'année 2021 et comme en 2020, les établissements hospitaliers publics et privés fribourgeois ont été considérablement occupés par la crise du Covid-19, qui a nécessité de nombreux et profonds changements, notamment en ce qui concerne les patients et patientes stationnaires. Il s'est agi de garantir la prise en charge d'une part des patients et patientes ayant besoin de soins urgents, et d'autre part des patients et patientes Covid, tout en anticipant les prochaines vagues. Il y a lieu de saluer l'excellente collaboration entre les établissements qui ont travaillé afin de répondre de manière optimale aux besoins de la population fribourgeoise. L'ensemble des activités a été coordonné par la DSAS, qui s'est également occupée de toutes les questions financières y relatives. En outre, en collaboration avec la DSAS, l'HFR a mis en place le dépistage du virus et participe activement à la vaccination de la population fribourgeoise contre le Covid-19.

Parallèlement à cette activité exceptionnelle, l'HFR poursuit l'implémentation de sa stratégie 2030, notamment avec la mise en place des permanences de Tafers et de Riaz et la décision de fermeture de l'HFR Billens et le lancement des travaux de réorganisation de la réadaptation sur les sites de Meyriez-Murten, Tafers et Riaz. Le Conseil d'Etat soutient cette mise en œuvre de la stratégie qui a pour objectif de faire de l'HFR un hôpital fort et viable, tout en ayant comme priorité l'accès à des soins de qualité.

Dans le cadre des soins de longue durée, ouverture au printemps 2021 du Centre de soins palliatifs qui regroupe quatre missions : un service de soins palliatifs spécialisés, une résidence palliative, un accueil de jour ainsi qu'une équipe mobile intra-hospitalière de consultance en soins palliatifs (EMICS). Il complète l'offre cantonale notamment pour les soins palliatifs à domicile, dont on relève la fonctionnalité et l'excellente coordination du réseau de soins en place (médecins, services d'aide et de soins à domicile, équipes mobiles, pharmacies, collaboration avec le Centre de soins palliatifs pour les ré-hospitalisations). Une coordination qui s'inscrit dans l'évolution des besoins de notre société, avec une volonté de la plupart des personnes de mourir à domicile.

L'HIB a présenté en décembre 2021 la réorganisation et le développement de l'offre de prestations entre les sites Payerne et Estavayer. L'Hôpital reste un seul et même établissement actif sur deux sites. Estavayer devenant un pôle de compétence ambulatoire intercantonal complétant l'offre des prestations stationnaires du site de Payerne. Le développement du site d'Estavayer se fera par étapes. La permanence et les prises en charge des urgences y seront maintenues de même que les activités du centre cardio-métabolique avec ses filières de prise en charge de l'obésité.

L'approche en réseau, caractéristique de la gouvernance clinique du RFSM, s'est poursuivie avec une présence régulière dans les EMS, les prisons, les foyers, les hôpitaux ainsi que dans les structures dédiées à la migration.

Au chapitre des nouvelles prestations, le RFSM s'est largement investi notamment dans la mise en place d'un programme thérapeutique de jour en milieu carcéral qui va commencer début 2022.

4.6.2 Favoriser la cohésion sociale et l'image du canton

Fin janvier 2021, la DSAS a mis en consultation l'avant-projet de loi sur l'aide sociale visant une modernisation, simplification et clarification des rôles. Les nouveautés principales par rapport au droit actuel sont une nouvelle organisation territoriale du dispositif, une amélioration des instruments à disposition des services sociaux régionaux (SSR) ainsi que le développement d'une politique préventive. Les résultats de la consultation indiquent, d'une façon générale, que la réforme proposée est saluée et que ses orientations sont considérées comme pertinentes. Toutefois, il a été demandé, sur le plan financier, qu'un examen soit réalisé quant à un éventuel désenchevêtrement et une nouvelle répartition des tâches entre les communes et l'Etat.

La DSAS a mis en consultation en mars l'avant-projet de loi sur les prestations complémentaires pour les familles (AP LPCFam). Par cette nouvelle loi, l'Etat souhaite soutenir de manière temporaire les familles de condition modeste au moment où leurs enfants en bas âge ont besoin d'une attention de tous les instants pour qu'elles puissent à la fois s'occuper d'eux et poursuivre leur activité professionnelle, sans tomber dans la pauvreté ni être contraintes de demander l'aide sociale. Cette loi fera également l'objet d'un examen concernant un éventuel désenchevêtrement et une nouvelle répartition des tâches entre les communes et l'Etat.

La loi et l'ordonnance sur l'aide à l'encaissement et l'avance de contributions d'entretien ont été adoptées par le Grand Conseil respectivement le 8 septembre 2021 et par le Conseil d'Etat le 14 décembre 2021. Les nouveautés principales sont l'augmentation du montant de l'avance pour les enfants et la suppression de l'avance en faveur de l'ex-conjoint-e.

La mise en œuvre de la politique de la personne âgée Senior+ se poursuit, en particulier le travail des communes visant à évaluer les besoins de leur population et à définir leurs mesures prioritaires dans les domaines de l'habitat, de l'accompagnement social et de la vie communautaire. Plusieurs communes ont transmis à la DSAS les documents relatifs aux mesures concrètes mises en place en faveur des senior-e-s. Certaines communes ont annoncé que la situation sanitaire avait retardé les travaux d'élaboration des concepts. Durant l'année 2021 et après une phase de test sur le terrain, l'outil d'évaluation des besoins et d'orientation de la personne âgée visant à améliorer la coordination entre les fournisseurs de prestations de soins a été adapté sur plusieurs points. 12 projets favorisant les échanges entre les générations ont reçu un soutien financier en 2021. La première brochure du Guide Senior+ pour soutenir les démarches d'aménagement d'un logement afin de le rendre plus sûr et plus pratique a été éditée.

Dans le domaine de la politique d'asile, au printemps 2021, le Conseil d'Etat a approuvé, sur la base d'une évaluation positive réalisée par le Service, la pérennisation du projet pilote 2018–2020 lié à l'exploitation de la Maison de formation et d'intégration (MFI) de Matran, accueillant depuis mars 2018 des personnes réfugiées attribuées par la Confédération. Le rôle de cette structure polyvalente d'une capacité de 60 places, utilisées de façon optimale, a été confirmé dans le dispositif cantonal de premier accueil. Le programme *Envole-moi* pour mineurs et jeunes jusqu'à 25 ans relevant du domaine de l'asile et des réfugiés a également été pérennisé par le Conseil d'Etat, sur la base d'une évaluation favorable effectuée par le Service à l'issue d'un projet pilote de trois ans.

Un service d'aide et de soins à domicile (SASD) pour requérants et requérantes d'asile en situation de fragilité est opérationnel depuis l'été 2021. Il s'agit d'un projet pilote sur deux ans mis en œuvre par l'ORS, en collaboration avec le Service, ainsi qu'avec le Service de la santé publique (SSP). Ces prestations sont notamment fournies de manière intégrée au foyer Ste Elisabeth, où des places sont réservées pour les personnes qui ont perdu leur autonomie.

La mise en œuvre de l'Agenda Intégration Suisse est entrée dans une phase décisive avec le déploiement de sa stratégie pour l'encouragement préscolaire des huitante enfants relevant du domaine de l'asile et des réfugié-e-s qui ont commencé l'école obligatoire en 2021. Il est attendu que 80 % d'entre eux puissent s'exprimer dans une des langues officielles du canton. Cette stratégie comprend dix prestations dont des activités de sensibilisation à la parole par le jeu en foyer d'accueil, des ateliers de lecture parent-enfant, qui se déroulent en milieu associatif, des ateliers de préparation à l'école ou encore des groupes de jeu, qui permettent la socialisation entre parents et enfants de tous horizons.

La DIAF a institué une commission composée de représentants et représentantes des principales communautés religieuses actives dans le canton de Fribourg et de représentants et représentantes du Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil ainsi que du Bureau de l'intégration des migrants et migrantes et de la prévention du racisme. Elle est appuyée par des experts, notamment du Centre Islam et Société de l'Université de Fribourg. Cette commission est chargée de préparer une modification partielle de la loi sur les rapports entre les Eglises et l'Etat, en particulier s'agissant des conditions d'octroi de prérogatives de droits publics. Ce projet fait suite au rapport « Création d'une table ronde des religions » ainsi qu'à la motion « Surveillance des mosquées et des imams » soutenus par le Grand Conseil. Les rencontres annuelles avec les communautés religieuses nouvellement établies dans le canton, annulées en 2020 en raison de la pandémie, ont été suspendues en 2021 également, les échanges au sein de la commission pallient toutefois ces annulations.

En ce qui concerne la promotion de l'image du canton, la campagne de notoriété « Fribourg le bonheur en plus », menée depuis 2013 par « Fribourgissima Image Fribourg » (FIF) a continué à être déployée durant l'année 2021. En raison de la situation sanitaire, il a toutefois été difficile d'engager l'association dans la création de projets et la mise en œuvre d'événements comme le comité l'avait fait les années précédentes. De nombreux projets ont été reportés, c'est pourquoi le comité a décidé d'exceptionnellement diviser les contributions des partenaires par deux. FIF a tout de même participé à la campagne de relance de l'Union fribourgeoise du tourisme, ainsi qu'à la conception d'un film promotionnel d'image (« Campagne des dragons »).

Dans le cadre de la réforme fiscale, les allocations familiales cantonales ont été augmentées à 240 francs par année et par enfant dès 2020. Grâce au fonds « réforme fiscale », différentes mesures d'accompagnement en faveur des structures d'accueil extrafamilial de jour et de l'intégration des personnes en situation de handicap dans le monde du travail seront mises en place ces prochaines années. En 2021, les versements du fonds de la réforme fiscale pour la création de places s'élèvent à 989 885 fr. 25. Ce montant a permis de soutenir la création de 129 places en crèche et 114,96 places pondérées en accueil extrascolaire, et ceci malgré les incertitudes liées à la pandémie de Covid-19.

4.6.3 Promouvoir l'accès à la culture, au patrimoine et au sport et soutenir les talents

Fortement touchés par la crise du Covid-19, les acteurs et entreprises culturel-le-s ont bénéficié d'indemnisations et de contributions à des projets de transformation. Ainsi, en collaboration avec la Confédération, l'Etat de Fribourg a soutenu le milieu culturel pour les dommages financiers liés à la pandémie, et favorisé la reprise des activités malgré les incertitudes et risques financiers. Les dispositifs usuels d'encouragement à la culture ont également soutenu la relance. Par exemple, sept artistes ont obtenu une bourse de création. Les résidences de création en faveur des musiques actuelles ont exceptionnellement été doublées à quarante journées.

Les travaux d'agrandissement et restructuration de la Bibliothèque cantonale et universitaire se sont poursuivis. Après son passage au réseau SLSP (Swiss Library Service Platform), la BCU a étudié la mise en place d'un réseau cantonal des bibliothèques publiques et scolaires fribourgeoises. Le Conservatoire a poursuivi sa réorganisation et ses projets pilote de musique d'ensemble. Un bureau a été mis en place pour renforcer les synergies avec l'enseignement de la musique à l'école obligatoire. L'étude du projet de nouveau Musée d'histoire naturelle s'est poursuivie, tout comme celle du futur centre de stockage patrimonial interinstitutionnel à Givisiez (SIC).

La commission cantonale sur le patrimoine culturel immatériel instituée en août 2021 a décidé d'organiser un rendez-vous annuel sur le thème des traditions vivantes et leur évolution dans la société d'aujourd'hui, dont la première édition a réuni population, porteurs de tradition et spécialistes. En parallèle, le dossier relatif à la saison d'alpage a été approfondi en vue d'une candidature à l'UNESCO.

Fortement réduites en raison de la pandémie, les activités du programme « Culture & Ecole » ont repris progressivement. En plus des spectacles et projections dans les salles avec une jauge souvent réduite, d'autres activités ont pris place directement dans les écoles (accueil de spectacles, ateliers, projets pilotes participatifs) ou dans les musées qui ont pu accueillir normalement les écoles. Le Festival Culture & Ecole BCF s'est tenu en novembre avec notamment un projet de création collective dédié aux élèves germanophones, en collaboration avec La Rencontre Suisse du Théâtre. S'inscrivant dans le renforcement de l'espace culturel romand, deux aide-mémoires romands, outils de médiation culturelle, ont été publiés à l'attention des milieux scolaires et culturels.

Avec le soutien de l'Office fédéral de la culture, des projets bilingues favorisant l'accès des publics francophone et germanophone se sont déroulés dans les domaines muséal, de l'opéra, du patrimoine, des arts visuels, des musiques actuelles, de la lecture et du théâtre. Ces projets ont notamment bénéficié aux familles, écoles, étudiants et étudiantes, allophones, jeunes talents, résidents et résidentes en EMS, visiteurs, touristes et population locale.

La promotion du sport et le soutien des talents, sportifs et artistiques, ont fait l'objet de différentes analyses approfondies et la DICS a validé en fin d'année scolaire 2021 de nouvelles directives SAF facilitant davantage la conciliation des différentes formations, scolaires ou professionnelles, et de l'art ou du sport de haut niveau. Après la natation et le badminton en 2020, un nouveau centre de formation de tennis a vu le jour sur notre sol en 2021. Le canton s'est aussi impliqué dans la candidature pour les championnats du monde de hockey sur glace 2026 et dans le domaine des infrastructures, en particulier par le développement des infrastructures du centre cantonal de sports et loisirs du Campus Lac Noir, le suivi de différents projets de piscines, salles de sport ou centres sportifs et le soutien financier à la nouvelle patinoire St-Léonard.

Les écoles professionnelles adaptent leurs programmes pour que les jeunes bénéficiant du programme Sport Art et Formation (SAF) puissent réussir une double formation (Sport/Art+ Apprentissage). Les discussions et aménagement se font au cas par cas. Ces adaptations ont permis aux apprenti-e-s de participer à différentes compétitions nationales et internationales (JOJ).

4.6.4 Préserver les ressources naturelles

Le développement durable était le mot d'ordre du président du Conseil d'Etat pour 2021. La stratégie de développement durable formulée par le Conseil d'Etat en 2020 a été adoptée par le Grand Conseil en février 2021. Parallèlement, sa mise en œuvre a été lancée dans tous les secteurs de l'administration cantonale. En outre, le Conseil d'Etat a orienté de manière conséquente les bases légales des marchés publics vers le développement durable et a transmis au Grand Conseil un message à ce sujet.

La politique environnementale et climatique du Conseil d'Etat a également connu des avancées significatives en 2021. Ainsi, en juin, le Conseil d'Etat a adopté, sur proposition de la DAEC, le plan climat révisé suite à la consultation. En septembre, il a mis en consultation l'avant-projet de loi sur le climat, la première loi cantonale entièrement consacrée à ce sujet. Entre-temps, la mise en œuvre de 25 objectifs du Plan climat cantonal a déjà commencé. Le Conseil d'Etat a par ailleurs adopté en novembre le plan sectoriel de gestion des eaux (PSGE), qui régit la gestion de la ressource en eau dans le canton.

4.6.5 Garantir la sécurité

L'amélioration du cadre opérationnel, structurel et stratégique de la sécurité du canton de Fribourg est un chantier mené de longue date, quotidiennement, par un grand nombre d'acteurs réunis en partenariats étroits. L'Etat joue un rôle moteur, soit comme acteur direct avec ses services dédiés – Police cantonale, protection de la population, etc. – soit comme législateur ou organisateur fixant les règles et objectifs à atteindre. En 2021, la Police cantonale a mené une analyse en profondeur, validée par la Direction de la sécurité et de la justice, des défis organisationnels et sécuritaires qui l'attendent ces dix prochaines années. Des défis qui concernent notamment la prise en charge et le suivi des personnes mineures, le traitement des questions de mœurs et de maltraitance (violences domestiques notamment), la nouvelle délinquance routière, le traitement de l'extrémisme violent et de la radicalisation, la cybercriminalité, la prévention, la direction opérationnelle des interventions d'urgence, la gestion de l'information et l'accès aux données, ou encore le développement de la capacité technologique de la Police cantonale. Cette analyse a constitué le fondement d'un projet d'augmentation de l'effectif des agents et agentes de la Police cantonale de 90 unités sur dix ans. Une première étape a été franchie avec la transmission par le Conseil d'Etat au Grand Conseil d'un projet de modification du décret fixant cet effectif, dont la limite supérieure a finalement été fixée par le Législatif à 615 agents et agentes, soit une augmentation de 46,5 unités.

La finalisation du projet de loi cantonale sur les amendes d'ordre (LCAO), adopté par le Grand Conseil en octobre 2021, offrira dès 2022 un cadre clair dans l'attribution des compétences en la matière entre les différentes autorités. Le projet de loi sur la défense incendie et les secours, qui ambitionne d'améliorer l'efficacité des interventions et l'efficacité de l'organisation des sapeurs-pompiers, fondée sur une cartographie des risques, a été adoptée par le

Grand Conseil en mars 2021, et sa mise en œuvre a été entamée, notamment la finalisation de l'analyse des risques, la désignation consécutive des bases de départ et le découpage géographique des associations de communes. Le projet de révision complète de la loi sur la protection de la population a été poursuivi et pourra être mis en consultation en 2022.

4.6.6 Réorganiser le pouvoir judiciaire

L'organisation de projet ad hoc constituée au premier semestre 2018 par le Conseil d'Etat a mené en son terme, en 2021, son analyse de l'organisation du Pouvoir judiciaire dans les domaines structurel, administratif, logistique et budgétaire, visant une gouvernance consolidée et une efficacité renforcée. Le comité de pilotage (COPIL) du projet, président par le Directeur de la sécurité et de la justice, a livré son rapport final au Conseil d'Etat, qui en a pris acte le 9 novembre 2021.

Trois mesures sont considérées comme essentielles et prioritaires. Il s'agit premièrement de regrouper différentes autorités judiciaires. Les tribunaux d'arrondissement et les justices de paix devraient être regroupées entre trois nouveaux arrondissements judiciaires représentant des volumes de dossiers comparables : un pour les districts de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse, un pour la Sarine et un pour la Singine, le Lac et la Broye. La création d'un tribunal pénal unifié est également envisagée. Enfin, le COPIL a préconisé le regroupement des autorités de conciliation en matière de bail en une autorité centralisée, qui siègerait toutefois toujours dans les districts.

Deuxièmement, le COPIL appelle de ses vœux la création d'un organe de conduite du PJ, composé de magistrats, placé sous la surveillance du Conseil de la magistrature, et visant notamment le regroupement des fonctions de soutien transverses. Enfin, la poursuite de la mise en œuvre de la digitalisation de la justice, à travers le projet e-justice, constitue la troisième mesure prioritaire.

Parmi toutes les autres mesures proposées, onze sont qualifiées d'importantes. Certaines pourraient être confiées à l'organe de conduite : ressources humaines centralisées, formation du personnel, centralisation de la comptabilité, amélioration de la transparence, échange de bonnes pratiques, etc. Au surplus, la cellule judiciaire itinérante doit être maintenue, le Tribunal des mesures de contrainte devrait faire l'objet d'une attention particulière, et les justices de paix devraient être renommées en tribunaux de protection de l'enfant et de l'adulte.

Le Conseil d'Etat a chargé la DSJ d'approfondir les mesures proposées sous l'angle de leurs incidences légales, infrastructurelles, en ressources humaines et financières, et de proposer une planification de réalisation.

4.6.7 Projets législatifs de l'ambition n° 3 « Améliorer la qualité de vie »

Objet	Etat fin 2021
Loi d'adhésion à la convention intercantonale sur la formation post-grade des médecins (nouvelle)	Loi du 02.11.2021
Loi sur la personne en situation de handicap (nouvelle)	Loi du 12.10.2017
Loi sur les institutions spécialisées et les familles d'accueil professionnelles (nouvelle)	Loi du 16.11.2017
Loi sur les pensions alimentaires (nouvelle, devenue entretemps « loi sur l'aide au recouvrement et l'avance de contributions d'entretien »)	Loi du 08.09.2021
Loi sur les prestations complémentaires pour familles économiquement modestes (nouvelle)	Avant-projet définitif en préparation
Loi sur la protection des biens culturels (révision partielle)	Etudes préalables en cours
Loi sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels (révision partielle, devenue entretemps « loi sur la défense incendie et les secours »)	Loi du 26.03.2021
Loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (révision partielle)	Loi du 12.09.2018
Loi sur l'aide sociale (révision totale)	Avant-projet définitif en préparation
Loi sur la protection de la population (révision totale)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur le droit de cité fribourgeois (révision totale)	Loi du 14.12.2017

5 Vie du Conseil d'Etat

5.1 Séances

Présidé en 2021 par Jean-François Steiert (vice-présidence : Olivier Curty), le Conseil d'Etat a tenu 51 séances (plus de 94 en 2020) dont quatre extraordinaires, pendant ses vacances durant les mois de février, avril, juillet et octobre, et cinq consacrées au budget 2022. Situation sanitaire oblige, ces séances ont eu lieu en visioconférence jusqu'à la mi-avril, puis en présentiel et par voie de circulation pour les séances extraordinaires. La première rencontre du nouveau Conseil d'Etat s'est tenue le 30 novembre 2021. La séance de reconstitution a eu lieu le 13 décembre 2021.

Lors de sa Journée au blanc, à Ueberstorf, la principale thématique a été l'élaboration de son bilan de législature.

Zurich fut la destination du traditionnel voyage du Conseil d'Etat cette année. Outre une rencontre avec leurs collègues zurichoises, le programme consistait en une visite du chantier de construction de la couverture de l'autoroute, qui apportera à Schwamendingen une nouvelle qualité de vie et d'habitat. Le Conseil d'Etat a échangé avec Ruedi Noser, entrepreneur zurichois en informatique et conseiller aux Etats, sur la manière dont l'Etat peut promouvoir l'innovation.

Le Conseil d'Etat a adopté 1589 arrêtés (1283 en 2020), 75 nouveaux règlements et ordonnances et 71 révisions partielles de règlements ou ordonnances existants (2020 : 86 et 54). Il a transmis 24 projets de loi (2020 : 23), 22 projets de décret (2020 : 32) et 18 rapports (2020 : 22) au Grand Conseil.

5.2 Rencontres de travail

La traditionnelle séance de travail avec le Conseil communal de la Ville de Fribourg a notamment permis de faire le point sur le projet de fusion du Grand Fribourg, la mise en œuvre de la LAgg pour l'agglomération de Fribourg, l'avenir de l'Université de Fribourg, la décharge de Châtillon et la valorisation du potentiel bois-énergie.

La séance avec le comité de l'Association des communes fribourgeoises a été l'occasion d'une discussion axée sur le projet de loi sur la mobilité, le désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes, la révision générale de la loi sur les communes, la nouvelle loi sur le tourisme, le projet de loi sur l'aide sociale et celui sur les prestations complémentaires familles, ainsi que la mise en œuvre de la loi sur la défense incendie et les secours.

Lors sa séance avec la Conférence des préfets, qui a été organisée en visioconférence en raison de la situation sanitaire, le Conseil d'Etat a traité de nombreux thèmes actuels communs, à savoir : la réforme de la gouvernance des régions, le bilan sur les élections communales générales, les soutiens à l'économie pendant la crise Covid-19 et la situation économique dans les districts, la révision générale de la loi sur les communes, ainsi que la nouvelle ordonnance cantonale sur la protection contre le bruit et les dangers liés au son.

Il a rencontré, également en virtuel, la cheffe du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) pour un entretien de travail, au cours duquel des dossiers importants d'actualité tels que l'avenir de la caserne de la Poya et l'achat de nouveaux avions de combat ont été discutés.

Ses séances de travail avec les Gouvernements des cantons de Berne, Jura et Neuchâtel ont été annulées (Covid-19). En revanche, celle avec le Conseil d'Etat valaisan a été maintenue, au cours de laquelle ont été abordés la nouvelle offre ferroviaire Vevey – Puidoux – Paléziex – Romont – Fribourg – Berne, le développement des parcs et quartiers, l'avenir de la formation policière en Suisse romande, la lutte contre l'hooliganisme ainsi que la gestion de la crise Covid.

Lors de cette année, le Gouvernement a également rencontré la direction de la RTSR-RTS, avec laquelle il a examiné l'état des lieux de la couverture du secteur culturel dans le canton de Fribourg, coproduction de manifestations culturelles et perspectives d'avenir, les enjeux actuels pour la SSR et les défis pour la RTS.

Lors d'une réunion avec la Présidence de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, il a traité des prochaines étapes de blueFACTORY, du développement et de la croissance du campus associé EPFL, de la stratégie agroalimentaire et des relations Suisse-Union européenne.

5.3 Visites et réceptions

En raison de la pandémie Covid-19, la traditionnelle cérémonie protocolaire des vœux de l'an a été remplacée par la diffusion d'un message de souhait conjoint des Présidences du Conseil d'Etat et du Grand Conseil ainsi que de l'Evêque du diocèse.

Lorsque la situation sanitaire permettait leur déroulement, le Conseil d'Etat a pris part à l'une ou l'autre cérémonies et manifestations, profanes ou religieuses.

Durant le premier semestre, la pandémie a contraint le Gouvernement à annuler voire à reporter à 2022 maints événements. Au cours de la seconde partie de l'année, la situation plus détendue au niveau du coronavirus a permis le déroulement de plusieurs manifestations traditionnelles, soit la réception par le Gouvernement du canton de Lucerne, la journée de détente avec les anciens membres du Gouvernement et l'ancien vice-chancelier d'Etat et leurs conjoints, la réunion annuelle avec les cadres supérieurs de l'administration cantonale ou encore le match aux cartes avec l'Evêché. Durant cette période, le Conseil d'Etat a également eu l'opportunité de saluer en gare de Fribourg le Président de la Confédération (Guy Parmelin) lors du passage de son train spécial. Il a aussi reçu le Bureau du Grand Conseil de la législature 2017–2021 dans le cadre de la Bénichon du Pays de Fribourg. Il a rencontré les hauts cadres de la Confédération proches de Fribourg, avec un déplacement à vélo de Düdingen à Granges-Paccot à travers la Transagglo.

Le Gouvernement a accueilli les secrétaires généraux des Départements fédéraux lors de leur venue à Fribourg à l'occasion de leur voyage d'étude annuel.

Par sa visite à l'exposition « Plus fort que la violence », il a souhaité marquer son soutien au combat contre la violence domestique.

Des opérations de relations publiques ont été organisées en marge des rencontres à domicile du HC Fribourg-Gottéron.

Le Conseil d'Etat a officiellement pris congé d'Edgar Jeitziner, président de la Direction générale de la Banque Cantonale de Fribourg (BCF) de 2012 à 2021, de Jean-Claude Cornu, directeur de l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments de 2011 à 2021 ainsi que des trois préfets sortant de charge, soit Daniel Lehmann, préfet du Lac (1997 à 2021), Carl-Alex Ridoré, préfet de la Sarine (2008 à 2021) et Patrice Borcard, préfet de la Gruyère (2012 à 2021).

Une discussion virtuelle lui a permis de rencontrer Daniel Wenger, nouveau président de la Direction générale de la BCF.

Sa visite annuelle à des entreprises fribourgeoises, organisée cette fois en ville de Fribourg, lui a offert l'opportunité de montrer sa préoccupation constante dans le domaine de la bioéconomie, la réduction de l'empreinte carbone, la valorisation de la biomasse et l'économie circulaire.

Le Conseil d'Etat a été associé à la venue du chef du Département fédéral de l'intérieur (DFI) au Centre de vaccinations, au Forum Fribourg et à l'Université de Fribourg, ainsi qu'à la visite de GRZ Technologies par la cheffe du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).

Le président du Conseil d'Etat a participé à l'acte officiel commémorant le centenaire de la reprise diplomatique entre la Confédération et le Saint-Siège, en présence du vice-président du Conseil fédéral, chef du Département fédéral des affaires étrangères (Ignazio Cassis) et du secrétaire d'Etat du Saint-Siège (Son Eminence le Cardinal Pietro Parolin).

Le Gouvernement a été représenté à la Journée de la diplomatie organisée lors du 74^e Festival de Films de Locarno ainsi qu'à la cérémonie de prestation de serment des aspirants et aspirantes de l'école de police 2020–2021.

5.4 Centenaires

Le Conseil d'Etat a rendu hommage à 32 Fribourgeois et Fribourgeoises célébrant leur 100^e anniversaire. Cependant, en raison de la pandémie du coronavirus, 20 cadeaux ont été remis sans la présence d'un membre du Gouvernement.

6 Relations extérieures

La responsabilité politique de la coordination des relations extérieures relève ad personam d'un membre du Conseil d'Etat, soit, actuellement, le Directeur de l'économie et de l'emploi (suppléant : Directeur des finances). Concrètement, il représente le Conseil d'Etat à l'Assemblée plénière de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), lors des réunions du comité de la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) ainsi que de la Région capitale suisse (RCS). La Chancelière d'Etat siège depuis janvier 2016 au comité et au Conseil de la Fondation ch et est Secrétaire générale de la Conférence suisse des Chanceliers d'Etat. Les lignes de force de l'intervention du Conseil d'Etat dans le domaine des relations extérieures peuvent être résumées ainsi :

- > Fribourg joue un rôle primordial de canton-pont entre la Suisse occidentale et le reste de la Suisse ;
- > Fribourg participe activement à la CdC et aux conférences des directeurs cantonaux pour contribuer à un fédéralisme vivant et équitable ;
- > Fribourg se positionne comme un canton fort dans une Suisse occidentale forte ;
- > Fribourg contribue fortement à l'existence et à la vitalité de la Région capitale suisse, quatrième métropole en Suisse, et s'engage dans des projets concrets, en collaboration avec les autres cantons partenaires ;
- > Fribourg continue à approfondir ses liens bilatéraux avec les cantons voisins, mais aussi avec d'autres régions intéressées ;
- > Fribourg s'applique à mettre davantage en exergue ses compétences et valeurs au niveau national et international.

6.1 Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)

En 2021, la Conférence des gouvernements cantonaux a tenu cinq assemblées plénières, dont une extraordinaire. Plusieurs dossiers ont marqué les travaux de la CdC en politique intérieure et extérieure, à commencer par le référendum contre la loi Covid-19 ayant été rejeté le 13 juin 2021. Le Conseil fédéral a organisé une conférence de presse contre ce référendum et a proposé à la CdC d'y participer.

L'engagement des cantons dans cette campagne a payé puisque le référendum a été rejetée par 60 % des votant-e-s. À la suite de quoi, un deuxième référendum contre cette loi a été déposé, muni de 187 000 signatures récoltées en trois semaines. La votation a été fixée par le Conseil fédéral au 28 novembre 2021. Ce deuxième référendum a aussi été rejeté par 62 % des voix.

En ce qui concerne la politique européenne, le Conseil fédéral a mis un terme en mai aux négociations avec l'UE. Les gouvernements cantonaux sont d'avis que le Conseil fédéral doit tout mettre en œuvre pour fixer un cadre stable dans les relations avec l'UE et éviter une spirale négative. Ils entendent être étroitement associés à la suite de la procédure. Afin d'élaborer de nouvelles propositions de politique européenne du point de vue des cantons, une réorganisation de la Commission Europe est nécessaire. La Commission Europe consistera en un groupe restreint composé d'environ 10 personnes, avec un système de répartition des dossiers et de groupes de travail chargés de formuler des propositions.

Le 23 septembre 2021, l'Assemblée plénière de la CdC a approuvé la version finalisée de la convention-cadre de droit public concernant l'Administration numérique suisse (ANS). Par courrier du 30 septembre, le secrétariat général de la CdC a lancé la procédure de ratification auprès des gouvernements cantonaux. Ces derniers ont également été priés de désigner les représentant-e-s de leur canton à l'assemblée des délégué-es ANS. Conformément à la

convention-cadre, chaque canton obtient un siège par tranche entamée de 400 000 habitants. Fribourg a nommé Stéphane Schwab en tant que représentant à l'assemblée des délégué-es de l'ANS.

Afin que l'ANS puisse rapidement être constituée début 2022, l'Assemblée plénière du 17 décembre 2021 a élu les cinq membres de l'organe de direction politique ANS sur la base des nominations transmises par les conférences gouvernementales régionales.

6.2 Fondation ch

La Fondation ch a été créée par les 26 cantons qui sont tous représentés au sein du Conseil de fondation. La Fondation ch joue un rôle de coordination entre ses membres, promeut le fédéralisme et veille au maintien de la diversité des langues et des cultures en Suisse. Elle gère également le secrétariat de la CdC ainsi que la Maison des cantons à Berne, qui héberge les secrétariats de plusieurs conférences intercantionales. La Chancelière d'Etat représente le canton au Conseil de fondation. Elle siège également au comité directeur qui se réunit deux fois par année, comme représentante de la Conférence des chanceliers d'Etat.

Depuis 2014, la Fondation ch décerne chaque année le Prix du fédéralisme à celles et ceux qui œuvrent en faveur de la Suisse fédérale. La Fondation ch a décidé que, pour l'édition 2021 et les suivantes, la lauréate ou le lauréat sera désigné-e à l'issue d'un appel à candidatures et recevra une récompense de 10 000 francs. 50 candidatures ont été déposées. La Fondation ch a réuni un jury très diversifié, dont Danielle Gagnaux-Morel, chancelière d'Etat (FR), pour la partie du jury Easyvote. Un projet de la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes FSPJa été récompensé. Le site remplit les critères du Prix du fédéralisme, notamment ceux de la participation, l'innovation et la cohésion. En décernant ce prix, le jury récompense l'important engagement national et cantonal d'Easyvote en faveur de l'intérêt et de la participation politique des jeunes générations montantes. Il souhaite également encourager Easyvote à poursuivre et à intensifier ce travail.

Depuis 1993, le programme Premier Emploi de la Fondation ch, en partenariat avec le SECO, offre à de jeunes demandeurs d'emploi, en fin d'apprentissage ou diplômés d'une université ou d'une haute école, la possibilité d'effectuer un stage dans une autre région linguistique. 2021 a été marqué par la crise Covid-19. Pour l'année 2021, les cantons ont annoncé au SECO une augmentation d'environ un quart du besoin en places de stage. Les réactions des cantons à l'enquête 2020 sur l'acquisition de nouvelles places de stage étaient en principe intéressées. Toutefois, l'enquête a montré que la plupart des services ne connaissaient pas le programme et ne pouvaient pas s'engager. Afin d'accroître la notoriété du programme et d'acquérir à l'avenir d'autres places de stage dans les cantons, la Fondation souhaite améliorer sa communication.

6.3 Conférences des directeurs cantonaux

Le Conseil d'Etat est engagé dans les structures, mais aussi dans les actions de coopération intercantonale. A titre d'exemple, les membres du Conseil d'Etat sont présents dans l'ensemble des conférences nationales des directeurs cantonaux. Le Directeur de l'aménagement, l'environnement et des constructions est vice-président de la conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP).

Le Conseil d'Etat est également fortement engagé au sein des conférences régionales, particulièrement de la Suisse occidentale. Le Directeur de l'instruction publique est quant à lui à la présidence de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP). Chaque Direction informe dans son rapport respectif sur les activités intercantionales en cours dans ses domaines de compétence.

En 2021, 14 conventions intercantionales, essentiellement d'envergure nationale, sont en cours d'élaboration et de négociation au sein des conférences des directeurs ou en cours de ratification auprès des parlements cantonaux.

	Convention (titre provisoire)	Date probable d'entrée en vigueur	Cantons concernés	Direction compétente	Conférence des directeurs cantonaux concernée	Etat
1	Accord intercantonal universitaire (révision totale)	2021	Tous les cantons	DICS	CDIP	En cours de ratification
2	Convention romande sur les jeux d'argent (CORJA)	01.01.2021	Cantons romands	DSJ/DFIN	-	En cours de ratification
3	Concordat sur les jeux d'argent au niveau suisse (CJA)	01.01.2021	Cantons	DSJ/DFIN	-	En cours de ratification
4	Concordat sur la pêche dans le lac de Neuchâtel	2022	FR, NE, VD	DI AF		En cours de modification
5	Convention intercantonale sur les contributions des cantons aux hôpitaux relative au financement de la formation médicale postgrade et sur la compensation des charges (CFFP)	01.01.2021	Tous les cantons	DSAS	CDS	Loi d'adhésion et message en cours de préparation
6	Convention intercantonale CARA sur le dossier électronique du patient	2021	FR-VD-GE-VS-JU	DSAS	-	En cours d'élaboration
7	Convention intercantonale sur la collaboration des forces sanitaires en cas d'évènement extraordinaire	01.01.2020	Tous les cantons romands	DSAS	CLASS	En cours d'élaboration
8	Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS) - Modification	01.01.2020	Tous	DSAS	CDAS	
9	Convention réglant l'engagement et l'exploitation d'un poste médical avancé	01.01.2020	VD, FR	DSAS	-	En cours de ratification
10	Convention réglant l'engagement et l'exploitation d'un poste médical avancé	01.01.2020	VD, FR et Montagny	DSAS	-	En cours de ratification
11	Convention sur le service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier des cantons de Fribourg, de Vaud et de la République et canton de Genève (Convention SIERA)	01.01.2019	GE, VD, FR	DAEC	-	Loi du 8.11.18 sur l'adhésion du canton de Fribourg à la convention intercantonale sur le Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier SIERA
12	Révision de l'Accord intercantonal sur les marchés publics	2022	Tous les cantons	DAEC	DTAP	Adoption le 15 novembre 2019 par l'Autorité intercantonale pour les marchés publics (AiMp)
13	Convention de collaboration pour le développement et la gestion du logiciel Boussole21	22.03.2021	VD, VS, FR	DAEC	DTAP	Signée le 22.03.21
14	Accord intercantonal sur les offres scolaires en milieu hospitalier (AOSH)	2023	Tous les cantons	DICS	CDIP	Procédure de consultation terminée

6.4 Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)

Le comité de la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) s'est réuni à quatre occasions en 2021. La présidence est assumée par le canton de Vaud jusqu'en juin 2022. Au travers de prises de position à l'attention de membres du Parlement fédéral ou du Conseil fédéral, les membres de la CGSO ont œuvré pour faire valoir leurs intérêts et influencer les débats et les décisions dans des dossiers d'importance particulière pour la région.

La CGSO a notamment agi dans la gestion de la crise de la pandémie de Covid-19 en apportant des réflexions sur le processus de gestion de crise entre la Confédération et les cantons. Ceci par l'amélioration de la répartition des compétences et la coordination. De plus, le peuple suisse a dû se rendre aux urnes à deux reprises concernant la Loi Covid-19. La CGSO a pris position lors des deux votations du 13 juin 2021 et du 28 novembre 2021 en soutenant la loi Covid-19. Cette loi permet de gérer la crise sanitaire, fournir des aides économiques aux secteurs touchés et établir les domaines de compétences des cantons et de la Confédération. Le référendum a été accepté à deux reprises par le peuple.

Depuis l'abandon des négociations de l'accord-cadre entre la Confédération et l'Union européenne, la CGSO a œuvré pour que le Conseil fédéral prenne des mesures concrètes et avance dans le dialogue avec l'UE. Les effets de l'abandon de l'accord-cadre se sont fait ressentir dans différents secteurs tels que les Medtech, les échanges commerciaux, la participation de la Suisse aux programmes européens de recherches et le programme Erasmus+.

6.5 Rencontres gouvernementales bilatérales

La collaboration intergouvernementale au niveau bilatéral a encore été marquée par la pandémie de Covid-19. Une seule rencontre de travail s'est faite, avec le Gouvernement du canton du Valais (24 et 25 août), en Valais. Toutes les autres rencontres ont été annulées.

Ces entrevues s'inscrivent dans la volonté du Conseil d'Etat du canton de Fribourg de rencontrer régulièrement les cantons de Suisse occidentale, mais aussi d'autres cantons de Suisse. De nombreux sujets qui touchent le canton de Fribourg sont normalement traités dans le cadre de ces séances de travail.

6.6 Relations avec la Députation fribourgeoise aux Chambres fédérales et avec les autorités fédérales

Les quatre rencontres organisées au cours de l'année 2021 entre le Conseil d'Etat et la Députation fribourgeoise aux Chambres fédérales ont permis d'examiner avec attention des dossiers prioritaires pour le canton sur la scène fédérale, notamment le dossier de la loi Covid-19 (cas de rigueur, culture), de l'imposition du logement, de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux), de l'Assurance tremblement de terre, de l'accord cadre avec l'UE, du transport régional de voyageurs, du programme Horizon Europe et Erasmus+ et de l'e-ID.

6.7 Consultations fédérales

Le Conseil d'Etat a répondu à plus de 130 procédures de consultation émanant du Parlement et du Conseil fédéral, des départements et offices fédéraux, de la Conférence des gouvernements cantonaux ou de conférences nationales des directeurs cantonaux. Une liste complète des consultations auxquelles le canton a participé en 2021 figure dans rapport des Relations extérieures du canton de Fribourg et sur le site internet de l'Etat à l'adresse :

<https://www.fr.ch/cha/re/prestations-des-relations-externes>.

7 Conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2021

(Art. 198, al. 3 de la loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil)

Au cours de l'année 2021, le Grand Conseil s'est déterminé sur 21 projets de lois et 23 projets de décrets. Quelque 52 % des dispositions discutées et admises, soit 15 lois et 8 décrets, n'ont pas ou quasiment pas d'incidences sous l'angle financier.

S'agissant des autres projets de lois ou décrets, leurs incidences financières et en personnel peuvent être synthétisées de la manière suivante, non sans qu'aient été formulées au préalable les réserves d'usage liées aux difficultés de procéder à des additions de conséquences financières tantôt uniques tantôt répétitives, touchant aussi bien le compte de résultats que le compte des investissements.

7.1 Concernant le compte des investissements

Au cours de l'année écoulée, le Grand Conseil a adopté neuf décrets concernant des crédits d'engagement, dont un pour des études, représentant au total un volume d'investissements ou de subventionnement d'investissements de 82 265 136 francs. Les quatre principaux objets concernent : le crédit d'engagement pour la mise en œuvre du Plan Climat cantonal du canton de Fribourg (21 000 000 francs), le crédit d'engagement pour une participation financière à l'aménagement de la TransAgglo et de la Voie Verte (15 850 000 francs), le subventionnement de la construction d'un cycle d'orientation à Cugy, de la transformation des cycles d'orientation de la Glâne, à Romont, et de Jolimont, à Fribourg (14 663 136 francs) ainsi qu'un crédit d'engagement pour la mise en œuvre du plan d'action et des outils définis dans la stratégie « Développement durable du canton de Fribourg » (9 572 000 francs). A cela s'ajoutent la contribution financière de l'Etat au capital-actions de la société blueFACTORY Fribourg-Freiburg SA d'un montant de 25 000 000 francs, le transfert de propriété des sites industriels AgriCo à St-Aubin, La Maillarde à Romont et Pré-aux-Moines à Marly avec une incidence financière de 18 500 000 francs, auxquels s'ajoute une dotation en capital complémentaire de 4 000 000 francs en faveur de l'ECPF, ainsi que le décret relatif à l'octroi d'une subvention au projet « Protection contre les crues et revitalisation sur la Singine » (2 405 000 francs au maximum).

7.2 Concernant le compte de résultats

Les répercussions des six lois et des trois décrets ayant un impact significatif sur le compte de résultats peuvent être résumées de la sorte pour ce qui concerne les charges et revenus répétitifs :

- > la loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2022 prévoit une baisse du coefficient de l'impôt sur le revenu de 98 % à 96 % générant une perte de recettes de l'ordre de 17 millions de francs ;
- > un accroissement des dépenses nettes de personnel de plus de 8,3 millions de francs en relation avec l'augmentation de l'effectif du personnel de l'Etat dans le cadre du budget 2022 (près de 88 postes supplémentaires) ;
- > la loi sur la mobilité a pour conséquence une charge supplémentaire annuelle pour l'Etat de 4,6 millions de francs ;
- > la loi approuvant les mesures urgentes du Conseil d'Etat visant à surmonter l'épidémie de Covid-19 prévoit une incidence financière de près de 3 millions de francs, avec les 16 cas connus à ce jour ;
- > le décret fixant l'effectif des agent(e)s de la Police cantonale prévoit une augmentation de 30 EPT nouveaux postes (de 568.5 à 598.5 EPT), ce qui occasionnera une dépense unique de 1 800 000 francs ainsi qu'à terme, des charges salariales supplémentaires de 3 756 211 francs ;

- > la loi sur le personnel de l'Etat a pour conséquence un coût global supplémentaire à charge de l'Etat-employeur d'environ 1,8 million de francs ;
- > la loi portant adhésion à la convention sur les contributions des cantons aux hôpitaux relative au financement de la formation médicale postgrade et sur la compensation intercantonale des charges prévoit une charge annuelle supplémentaire de près de 1,7 million de francs ;
- > la loi sur l'aide au recouvrement et l'avance de contributions d'entretien (LARACE) pourrait engendrer, selon les projections, une augmentation de 875 000 francs à charge de l'Etat ;
- > le décret en lien avec la fusion des communes de Galmiz, Gempenach et Morat, qui prévoit une aide financière de l'Etat d'un montant de 196 680 francs.

En 2021, cinq modifications apportées par le Grand Conseil à des projets du Conseil d'Etat ont eu une incidence sur les répercussions financières prévues. Le Grand Conseil a en effet décidé d'accorder 16.5 EPT nouveaux postes supplémentaires à la Police cantonale (DSJ) en augmentant le décret de 568.5 EPT à 615 EPT pour l'effectif des agent-e-s, ce qui occasionne une augmentation supplémentaire, à terme, des charges salariales de 2 065 916 francs et une dépense unique supplémentaire de 1 000 000 francs. Concernant l'aide au recouvrement et l'avance de contribution d'entretien (LARACE), le Grand Conseil s'est également écarté du projet du Conseil d'Etat. En effet, le montant a été revu à la hausse de 400 000 francs. Ainsi, les dépenses pour l'Etat s'élèvent désormais à 1 275 000 francs. Il a également accordé 4 303 000 francs supplémentaires pour la mise en œuvre de la stratégie « Développement durable », ce qui porte le montant total à 13 875 000 francs. Concernant le transfert de propriété des sites industriels AgriCo à St-Aubin, La Maillarde à Romont et Pré-aux-Moines à Marly, le Grand Conseil s'est également écarté du projet du Conseil d'Etat. L'incidence financière pour l'Etat se monte désormais à 37 000 000 francs, auxquels s'ajoute une dotation en capital complémentaire de 6 000 000 francs en faveur de l'ECPF, en augmentation de 2 000 000 francs par rapport au projet initial. A signaler encore ici les modifications apportées par le Grand Conseil à la loi sur la mobilité, dont les conséquences financières totales représentent finalement une charge annuelle nette supplémentaire de 2 690 801 francs pour l'Etat et une diminution annuelle de charges de 2 556 179 francs pour les communes. A cela s'ajoutent des dépenses d'investissements annuelles pour l'Etat de 3 253 179 francs et une diminution annuelle de 2 688 000 francs pour les communes.

7.3 Projets de lois et de décrets examinés durant l'année 2021 (avec indication des incidences financières et en personnel)

Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>Incidences des projets du Conseil d'Etat</u> <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>		
				<u>en personnel</u>	<u>financières</u>	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D relatif au subventionnement de la construction d'un cycle d'orientation, à Cugy, et de la transformation des cycles d'orientation de la Glâne, à Romont, et de Jolimont, à Fribourg	2020-DAEC-41	DAEC	09.02.21			Dépenses : + 14 663 136 fr.
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en œuvre du plan d'action et des outils définis dans la stratégie « Développement durable du canton de Fribourg »	2020-DAEC-150	DAEC	09.02.21			Dépenses : + 9 572 000 fr. GC : Dépenses : + 13 875 000 fr.

				Incidences des projets du Conseil d'Etat GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil			
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>		
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs	
L	sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques (LIVAR)	2018-DSJ-228	DSJ	11.02.21		Le nouveau système d'imposition ne devrait pas induire de diminution de la masse fiscale actuelle.	
D	relatif à l'augmentation de la participation financière de l'Etat de Fribourg au capital-actions de la société blueFACTORY Fribourg-Freiburg SA	2019-DEE-25	DEE	12.02.21			Contribution financière de l'Etat d'un montant de 25 000 000 fr., dont 5 000 000 fr. financés par la transformation du prêt actionnaire alloué par l'Etat.
D	relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2020	2020-DFIN-17	DFIN	23.03.21		Aucune incidence financière.	
D	approuvant la fusion des communes de Galmiz, Gempnach et Morat	2020-DIAF-10	DIAF	23.03.21		Aide financière de l'Etat d'un montant de 196 680 fr.	
D	relatif aux naturalisations	2020-DIAF-52	DIAF	23.03.21		Aucune incidence financière.	
L	modifiant la loi relative au traitement et à la prévoyance professionnelle des conseillers d'Etat, des préfets et des juges cantonaux	2020-DFIN-3	DFIN	23.03.21		Une estimation globale des conséquences financières du projet est difficilement réalisable. Le projet n'a pas d'incidence en personnel.	
L	modifiant la loi approuvant les mesures urgentes du Conseil d'Etat visant à surmonter l'épidémie de COVID-19	2021-GC-42	GC / DFIN	23.03.21		Les conséquences financières de ce projet sont estimées à 2 971 500 fr., avec les 16 cas connus à ce jour. D'autres cas pourraient encore se rajouter.	
D	relatif à l'octroi d'une subvention au projet « Protection contre les crues et revitalisation sur la Singine », sur le territoire de la commune de Bösinggen	2020-DAEC-216	DAEC	26.03.21			Dépenses : + 2 405 000 fr. au maximum, à savoir une subvention de 47% au maximum des dépenses estimées à 5 117 000 fr.
L	sur la défense incendie et les secours (LDIS)	2020-DSJ-172	DSJ	26.03.21		L'incidence financière du projet est difficilement mesurable. Elle devrait toutefois être minimale. Aucune incidence en personnel.	
D	relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2020	2020-DFIN-62	DFIN	19.05.21		Aucune incidence financière.	
L	modifiant la loi sur la scolarité obligatoire (interdiction de divulgation d'informations)	2020-DICS-11	DICS	19.05.21		Aucune incidence financière ou en personnel.	

				Incidences des projets du Conseil d'Etat <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>		
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (Pour une présentation sans équivoque de la quantité de sucres rapides présents dans les denrées alimentaires)	2020-DIAF-43	DIAF	20.05.21		Aucune incidence financière.	
L sur l'abandon du certificat de bonnes mœurs dans la législation fribourgeoise	2020-DSJ-13	DSJ	20.05.21		Aucune incidence financière ou en personnel.	
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour le subventionnement de la suppression du passage à niveau situé sur la commune de Villaz	2019-DAEC-59	DAEC	21.05.21			Dépenses : + 7 850 000 fr.
L modifiant la loi sur le personnel de l'Etat	2021-DFIN-12	DFIN	22.06.21		Le coût global supplémentaire à charge de l'Etat-employeur est d'environ 1 800 000 fr. Pour les communes, les coûts globaux supplémentaires s'élèvent à environ 205 000 fr.	
D relatif aux naturalisations	2021-DIAF-8	DIAF	23.06.21		Aucune incidence financière.	
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour une participation financière à l'aménagement de la TransAgglo et de la Voie Verte	2020-DAEC-193	DAEC	25.06.21			Dépenses : + 15 850 000 fr.
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel en vue de l'assainissement et de la transformation de l'Hôtel cantonal, à Fribourg	2021-DAEC-76	DAEC	25.06.21			Dépenses : + 3 580 000 fr.
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel en vue de la construction de la ferme-école sur le site de Grangeneuve, à Hauterive	2021-DAEC-77	DAEC	25.06.21			Dépenses : + 1 450 000 fr.
D portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (Eviter la fin de la production des betteraves sucrières suisses)	2020-DIAF-50	DIAF	07.09.21		Aucune incidence financière.	
D relatif aux naturalisations	2021-DIAF-19	DIAF	07.09.21		Aucune incidence financière.	
L modifiant la loi la date d'entrée en fonction des membres du Conseil d'Etat et des préfets	2021-CE-185	CE / DIAF	07.09.21		Aucune incidence financière ou en personnel.	
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement destiné au subventionnement d'une piscine à Marly	2021-DICS-9	DICS	08.09.21			Dépenses : + 6 000 000 fr.

				Incidences des projets du Conseil d'Etat <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>		
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L sur l'aide au recouvrement et l'avance de contributions d'entretien (LARACE)	2020-DSAS-69	DSAS	08.09.21		Selon les projections, le projet pourrait engendrer une augmentation de 875 000 fr. à charge de l'Etat et d'un montant identique pour les communes. <i>GC : le projet pourrait engendrer une augmentation de 1 275 000 fr. à charge de l'Etat et d'un montant identique pour les communes.</i>	
L modifiant la loi sur la justice et le code de procédure et de juridiction administrative	2021-DSJ-13	DSJ	09.09.21		Aucune incidence financière.	
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en œuvre du Plan Climat cantonal du canton de Fribourg	2021-DAEC-64	DAEC	10.09.21			Dépenses : + 21 000 000 fr.
L modifiant la loi sur le contrôle des habitants	2020-DSJ-4	DSJ	06.10.21		Aucune incidence financière ou en personnel.	
L sur les amendes d'ordre de droit cantonal et de droit fédéral (LCAO)	2021-DSJ-126	DSJ	06.10.21		L'augmentation ou la diminution de recettes, seules conséquences prévisibles, ne sont pas quantifiables à ce stade. Aucune incidence en personnel.	
D Relatif à l'octroi d'un crédit d'étude en vue de l'assainissement et de la transformation de la Grange Neuve à Grangeneuve, Institut agricole de l'Etat de Fribourg	2021-DIAF-21	DIAF	07.10.21			Dépenses : + 2 300 000 fr.
L modifiant l'organisation de la médiation administrative	2020-DIAF-28	DIAF	07.10.21		Aucune incidence financière ou en personnel.	
L sur le tourisme (LT)	2019-DEE-5	DEE	08.10.21		Aucune incidence financière ou en personnel.	
L modifiant la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité	2021-DSAS-75	DSAS	02.11.21		Aucune incidence financière.	

				Incidences des projets du Conseil d'Etat <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>		
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L portant adhésion à la convention sur les contributions des cantons aux hôpitaux relative au financement de la formation médicale postgrade et sur la compensation intercantonale des charges	2021-DSAS-80	DSAS	02.11.21		Selon les derniers calculs de la CDS, basés sur les données 2019, la charge annuelle supplémentaire pour l'Etat s'élèverait à 1 651 084 fr., à verser à titre de compensation intercantonale, ceci pour autant que l'ensemble des cantons adhèrent à la convention.	
L modifiant la loi sur la scolarité obligatoire (jours « joker »)	2021-DICS-22	DICS	02.11.21		Aucune incidence financière ou en personnel.	
D relatif au projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2022	2020-DFIN-83	DFIN	03.11.21	+ 87.63 EPT (nouveaux postes et postes supplémentaires).	Nouveaux postes et postes supplémentaires : Charge brute : + 10 845 300 fr. Charge nette : + 8 314 190 fr.	
D relatif aux naturalisations	2021-DIAF-24	DIAF	03.11.21		Aucune incidence financière.	
L fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2022	2021-DFIN-43	DFIN	03.11.21		La baisse du coefficient d'impôt sur le revenu de 98% à 96% génère un coût de 17 000 000 fr.	
L modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs	2021-DFIN-8	DFIN	03.11.21		Aucune incidence financière.	

				Incidences des projets du Conseil d'Etat <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>			
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>		
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs	
D	relatif au transfert de propriété des sites industriels AgriCo à St-Aubin, La Maillarde à Romont (y.c. le terrain de Cramos SA) et Pré-aux-Moines à Marly, ainsi qu'à l'octroi d'une dotation en capital complémentaire à l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF)	2021-DEE-9	DEE	04.11.21			L'incidence financière pour l'Etat se monte à 18 500 000 fr. (valeur d'acquisition des biens-fonds), auxquels s'ajoute, en plus de la dotation initiale de 2 000 000 fr. prévue par l'article 47 alinéa 1 LPFA, une dotation en capital complémentaire de 4 000 000 fr. qui est allouée en faveur de l'ECPF afin de couvrir les excédents de charges de celui-ci pour les années à venir. Elle est financée par un prélèvement sur le fonds de politique foncière active. <i>GC : L'incidence financière pour l'Etat se monte au montant soumis à votation populaire soit, 37 000 000 fr. représentant la valeur d'acquisition des biens-fonds, auxquels s'ajoute, en plus de la dotation initiale de 2 000 000 fr., une dotation en capital complémentaire de 6 000 000 fr. qui est allouée en faveur de l'ECPF afin de couvrir les excédents de charges de celui-ci pour les années à venir. Elle est financée par un prélèvement sur le fonds de politique foncière active.</i>
D	fixant l'effectif des agents et agentes de la Police cantonale	2021-DSJ-112	DSJ	05.11.21	+ 30 EPT (de 568.5 à 598.5 EPT) <i>GC : + 46.5 EPT (+16.5 EPT nouveaux postes supplémentaires ; de 568.5 à 615 EPT)</i>	Le projet induira à terme (soit lors de l'atteinte de l'effectif maximal du décret) des charges salariales supplémentaires de 3 756 211 fr. <i>GC : le projet induira à terme (soit lors de l'atteinte de l'effectif maximal du décret) des charges salariales supplémentaires de 5 822 127 francs.</i>	Dépense unique : + 1 800 000 fr. (première phase sur cinq ans) <i>GC : Dépense unique : + 2 800 000 fr. (première phase sur cinq ans)</i>
L	sur la fusion du Service de l'agriculture et de Grangeneuve	2020-DIAF-59	DIAF	05.11.21		Le projet de loi a des incidences financières mais elles sont peu conséquentes.	

				Incidences des projets du Conseil d'Etat <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>		
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L sur la mobilité (LMob)	2021-DAEC-126	DAEC	05.11.21		<p>Le projet a pour conséquence une charge supplémentaire annuelle pour l'Etat de 4 565 000 fr. Les communes quant à elles sont déchargées d'un montant annuel de 3 900 000 fr.</p> <p><i>GC : Le projet a pour conséquence une charge supplémentaire annuelle nette pour l'Etat de 2 690 801 fr. Les communes quant à elles sont déchargées d'un montant annuel de 2 556 179 fr.</i></p> <p><i>La charge supplémentaire pour l'Etat découle notamment de l'ajout de 45,5 km de routes communales au réseau de routes cantonales, du financement de nouvelles lignes de transports publics et du soutien à diverses mesures de mobilité durable.</i></p>	<p><i>GC : Le projet a pour conséquence des dépenses supplémentaires annuelles pour l'Etat de 3 253 179 fr. Les communes quant à elles sont déchargées d'un montant annuel de 2 688 000 fr.</i></p> <p><i>Les dépenses supplémentaires pour l'Etat sont notamment liées au financement de voies cyclables, d'objets à caractère édilitaire, de mesures de modération de trafic ainsi que d'arrêts et de voies de bus.</i></p> <p><i>Ces dépenses ont été annualisées à partir d'estimations du coût de divers programmes d'investissements, dont la réalisation pourrait s'étendre sur une vingtaine d'années pour les plus longs.</i></p>

8 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges	Comptes 2021 EPT	Comptes 2020 EPT	Ecart EPT
Pouvoirs et Directions	8867,20	8769,88	97,32
Pouvoir législatif	7,08	7,15	-0,07
Pouvoir judiciaire	339,52	334,35	5,17
Pouvoir exécutif	7,00	7,00	
Chancellerie d'Etat	50,25	48,90	1,35
Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport	5037,87	4973,64	64,23
Direction de la sécurité et de la justice	988,82	990,61	-1,79
Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts	450,16	445,52	4,64
Direction de l'économie et de l'emploi	930,08	915,16	14,92
Direction de la santé et des affaires sociales	174,76	171,50	3,26
Direction des finances	473,53	471,08	2,45

Pouvoirs – Directions Centres de charges	Comptes 2021 EPT	Comptes 2020 EPT	Ecart EPT
Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions	408,13	404,97	3,16
Secteurs	8867,20	8769,88	97,32
Administration centrale	2991,45	2966,46	24,99
Secteur de l'enseignement	5503,18	5427,84	75,34
Secteur hospitalier	17,62	18,40	-0,78
Secteurs spéciaux et établissements d'Etat	354,95	357,18	-2,23

9 Instruments parlementaires

Les informations détaillées et l'état de traitement de chaque instrument parlementaire peuvent être consultés sur le site du Grand Conseil (<http://www.parlinfo.fr.ch/fr/politbusiness/parlamentvorstoesse/>).

Motions, postulats, mandats et motions populaires

	Transmis au Conseil d'Etat durant l'année 2021	En cours de traitement au Conseil d'Etat	Suite directe ou rapport transmis par le Conseil d'Etat	En cours de traitement au Grand Conseil	Accepté par le Grand Conseil	Refusé par le Grand Conseil	Retiré par les auteur-e-s
Motions	25 (26*)	14	0	7	2	0	2
Postulats	31 (21*)	19	2	7	3	0	0
Mandats	10 (20*)	5	0	1	4	0	0
Motions populaires	0 (4*)	0	0	0	0	0	0

Questions

Le Conseil d'Etat a reçu 128 (129*) questions des député-e-s.

* : chiffres 2020